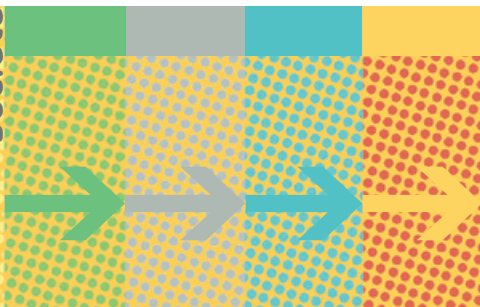


économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société



BILAN

2014 | 2015

**Le plan de
développement
durable de la
collectivité
montréalaise**
2010 | 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Montréal 



MOTS DES ÉLUS



Depuis plus de 10 ans, Montréal, ses services centraux, ses arrondissements et ses villes liées se sont engagés dans une démarche collective de développement durable avec aujourd'hui à leur côté près de 230 organisations partenaires (entreprises privées, organisations non gouvernementales, entreprises d'économie sociale). Nous sommes persuadés que les efforts de tous façonnent cette métropole qui nous est si chère.

Le bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 est l'occasion de rendre compte des progrès accomplis ces deux dernières années, non seulement dans nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, gérer de manière responsable nos ressources, progresser vers une économie plus verte, mais aussi pour mettre en œuvre des actions solidaires.

Cette année, le lancement de la mouture 2016-2020 du plan de développement durable est l'occasion de réitérer une troisième fois notre engagement. Les prochaines cinq années seront notamment jalonnées en 2017 par les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, date charnière pour la réalisation de nombreux legs qui nous permettront de poursuivre la transformation de Montréal en la métropole durable à laquelle nous aspirons. Poursuivons ensemble nos efforts!

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre'. The signature is fluid and cursive.

Denis Coderre



La démarche montréalaise de développement durable est singulière, car elle regroupe des dizaines d'acteurs clés du développement durable dans la métropole.

À l'origine, 48 partenaires s'étaient lancés dans l'aventure. Aujourd'hui, nous en comptons près de 230. Un chiffre qui témoigne avec éloquence de l'engagement et de la participation croissante des partenaires pour le développement durable, à chacune des étapes de réalisation et de mise en œuvre du Plan.

Collectivement, nous avons mis de l'avant une multitude d'initiatives de toutes sortes. Le moment est maintenant venu de dresser un troisième portrait de nos réalisations pour la période 2014-2015.

Je veux remercier tous les partenaires qui ont tenu leurs engagements et ont bien voulu en rendre compte, à travers les actions et les projets qu'ils ont réalisés dans leur secteur d'activité. Grâce à vous, nous pouvons saisir la diversité des projets mis en place par la collectivité montréalaise afin de faire de notre ville une métropole durable.

La troisième édition du plan de développement durable sera l'occasion d'aller encore plus loin au chapitre de la qualité de vie et faire de notre métropole un milieu responsable pour les générations en devenir et les personnes les plus vulnérables, une ville à la mesure de nos aspirations collectives.

Le responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Réal Ménard'. The signature is cursive and elegant.

Réal Ménard

TABLE DES MATIÈRES

Mots des élus	3
Sommaire	6
Introduction	14
Mise en contexte: l'approche de Montréal.....	15
Méthodologie.....	15
Suivi des actions municipales	16
1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	17
Action 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.....	18
Action 2 Réduire la dépendance à l'automobile.....	19
Action 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments.....	22
Action 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels.....	24
Action 5 Encourager l'électrification des transports.....	25
Action 6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques.....	25
Action 7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain.....	26
Action 8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux.....	27
Action 9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune.....	28
Action 10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air.....	29
Action 11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.....	29
Faits saillants des réalisations des partenaires.....	30
2 ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS.....	31
Action 12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique.....	32
Action 13 Aménager des quartiers durables.....	34
Action 14 Apaiser la circulation.....	36
Action 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.....	36
Action 16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial.....	38
Faits saillants des réalisations des partenaires.....	40
3 PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES.....	41
Action 17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites.....	42
Action 18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité.....	43
Action 19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.....	44
Action 20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.....	45
Action 21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.....	48
Faits saillants des réalisations des partenaires.....	50
Action 22 Implanter des mesures de réduction à la source.....	52
Action 23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation.....	53
Action 24 Tenir des événements écoresponsables.....	55
Faits saillants des réalisations des partenaires.....	56

4	ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES, LES INSTITUTIONS ET LES COMMERCES	57
	Action 25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres.....	59
	Action 26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts	60
	Action 27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable	61
	Action 28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.....	62
	Action 29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification	63
	Action 30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux	63
	Faits saillants des réalisations des partenaires	64
5	AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS.....	65
	Action 31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.....	66
	Action 32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.....	68
	Action 33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation	69
	Action 34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais	70
	Faits saillants des réalisations des partenaires	70
	VOLET SOCIAL.....	71
	Action 35 Être solidaire.....	72
	Action 36 Être équitable	73
	Action 37 Assurer la relève.....	74
	Suivi des réalisations du Plan corporatif de Montréal en développement durable	76
	Le Réseau des partenaires du Plan	83
	Rencontres thématiques et autres événements.....	83
	Le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.....	84
	Des projets dignes de mention	85
	Annexe I	
	Liste des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 en date du 31 décembre 2013.....	87
	Annexe II	
	Plans de développement durable des administrations locales.....	90
	Annexe III	
	Progrès accomplis par l'administration municipale en matière d'agriculture urbaine	91
	Annexe IV	
	Liste des personnes consultées	93
	Annexe V	
	L'équipe.....	94



SOMMAIRE



SUIVI DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS – 2010-2015

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 contient neuf objectifs, dont sept chiffrés. Les progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés ici.

- 1 RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990**

 - Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».

De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restant à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».
- 2 ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg/m³) D'ICI 2020**

 - Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de 30 µg/m³.
- 3 RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉLAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE**

 - Les résultats pour cet objectif arrivé à échéance en 2012 indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, passant de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.
- 4 RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000**

 - Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.
 - L'objectif a été atteint. En 2015, chaque Montréalais a consommé en moyenne 823 litres d'eau par jour, alors qu'en 2000, sa consommation quotidienne était de 1 088 litres.
- 5 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU**

 - Objectif non chiffré.
- 6 RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

 - En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal était de 38 %.
 - Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %;
 - Matières organiques : 14 %;
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants : 60,2 %;
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %;
 - La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

7 FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

Objectif non chiffré.

8 AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan de développement durable 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle! : -11 %;
 - Norme ISO 14001 : les données ne sont plus colligées.

Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (ce pourcentage inclut toutefois les données de la norme ISO 14001, qui ne sont plus comptabilisées, car il n'y a plus de registre global au Québec permettant de tracer un bilan des certifications ISO 14001).

9 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.

SUIVI DE LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre 117 engagements répartis entre les 37 actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (le Plan). Pour chaque orientation du Plan, les progrès accomplis se présentent comme suit : les barres de progression illustrent le degré d'avancement moyen des engagements municipaux; les graphiques permettent de juger d'un seul coup d'œil du statut de ces engagements. Le calcul ne tient pas compte des actions dont la progression est en continu. Il comprend cependant les actions partiellement réalisées parce que le mandat a été modifié.

ORIENTATION 1

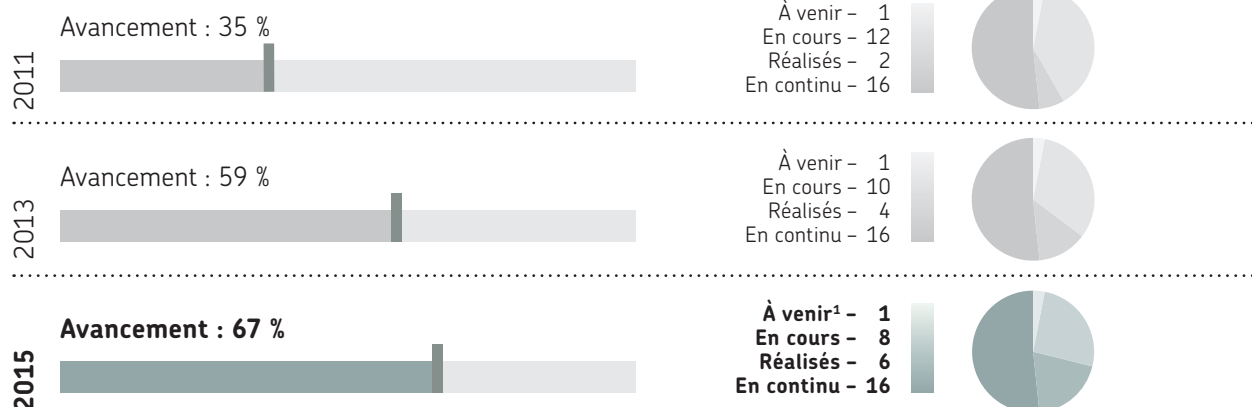
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ACTIONS

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2 Réduire la dépendance à l'automobile 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels 5 Encourager l'électrification des transports 6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques | <ol style="list-style-type: none"> 7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain 8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux 9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune 10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air 11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments |
|--|---|

11 actions comprenant 31 engagements

Statut des engagements municipaux



¹ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

ORIENTATION 2

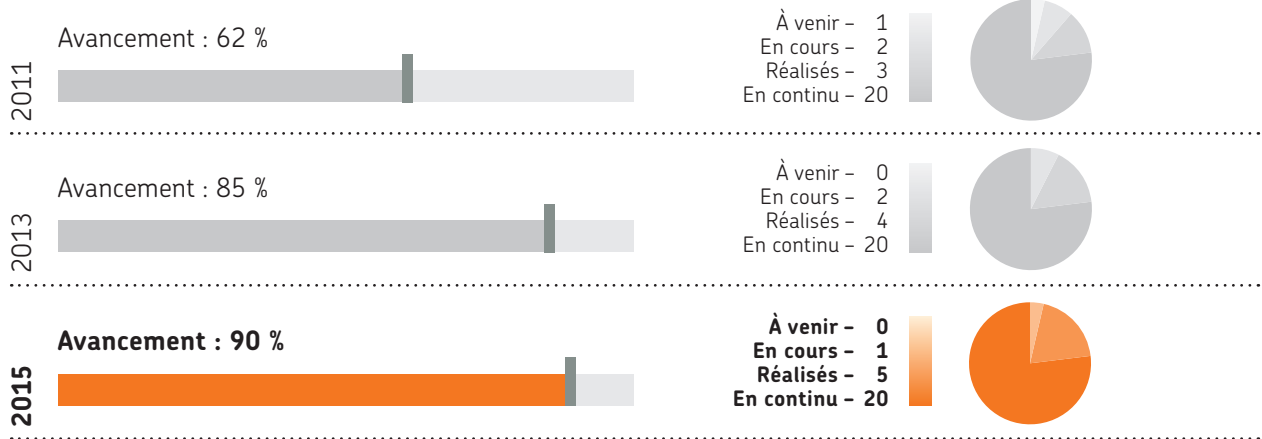
ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

ACTIONS

- 12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique
- 13 Aménager des quartiers durables
- 14 Apaiser la circulation
- 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur
- 16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

5 actions comprenant 26 engagements

Statut des engagements municipaux



ORIENTATION 3

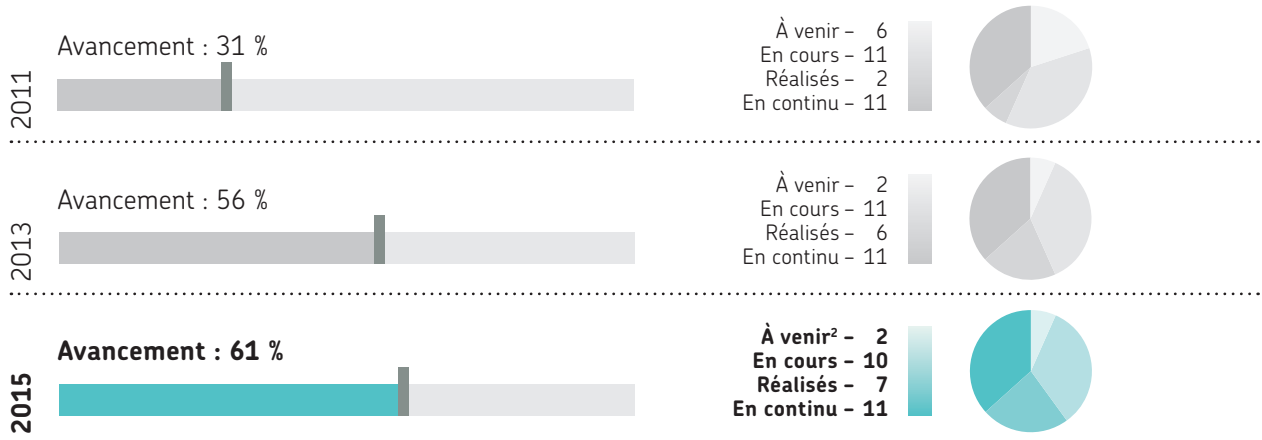
PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTIONS

- 17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites
- 18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité
- 19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable
- 20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source
- 21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial
- 22 Implanter des mesures de réduction à la source
- 23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation
- 24 Tenir des événements écoresponsables

8 actions comprenant 30 engagements

Statut des engagements municipaux



²Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

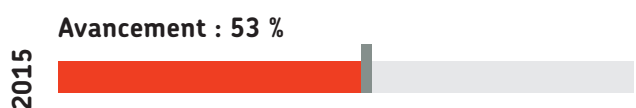
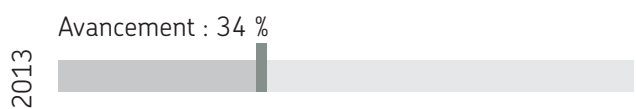
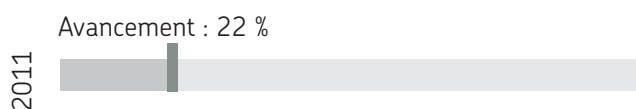
ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS

ACTIONS

- 25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres
- 26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts
- 27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable
- 28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable
- 29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification
- 30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

6 actions comprenant 12 engagements



Statut des engagements municipaux

À venir - 4
En cours - 2
Réalisés - 1
En continu - 5



À venir - 3
En cours - 3
Réalisés - 1
En continu - 5



À venir³ - 2
En cours - 2
Réalisés - 3
En continu - 5



³Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

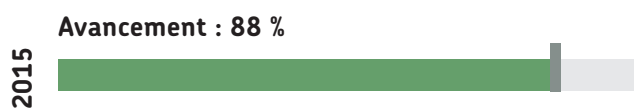
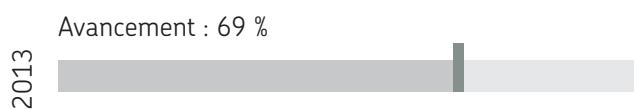
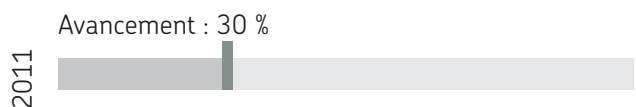
ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

ACTIONS

- 31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité
- 32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain
- 33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
- 34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

4 actions comprenant 9 engagements



Statut des engagements municipaux

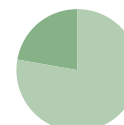
À venir - 0
En cours - 9
Réalisés - 0
En continu - 0



À venir - 0
En cours - 9
Réalisés - 0
En continu - 0



À venir - 0
En cours - 7
Réalisés - 2
En continu - 0



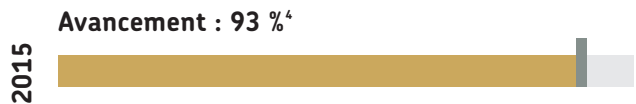
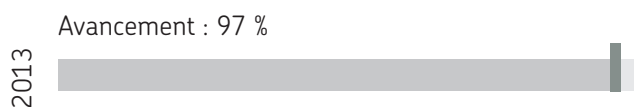
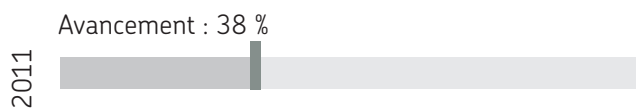
VOLET SOCIAL

ACTIONS

- 35 Être solidaire
- 36 Être équitable
- 37 Assurer la relève

3 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux

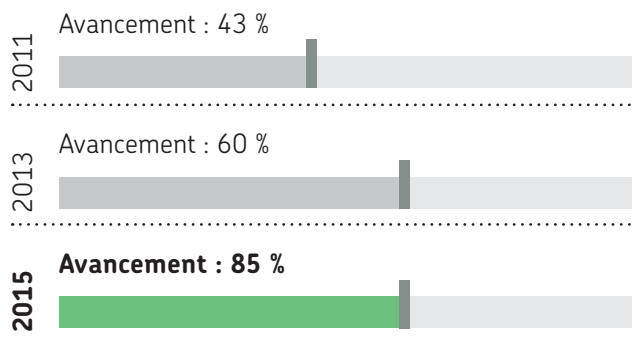


⁴ La modification du mandat lié au Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre explique le recul du taux d'avancement des réalisations de cet engagement.

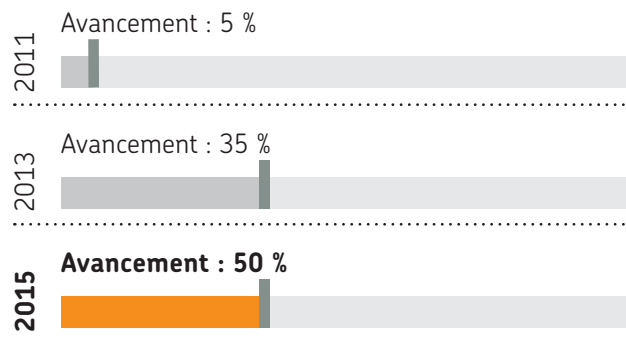
PLAN CORPORATIF DE MONTRÉAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les barres d'avancement ci-dessous illustrent la progression vers l'atteinte des résultats prévus dans la feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable. Certains dossiers n'ont pas été poursuivis suite à une décision de l'administration, car d'autres dossiers ont été jugés prioritaires (l'agriculture urbaine). Cela peut affecter l'avancement de certaines actions en 2015.

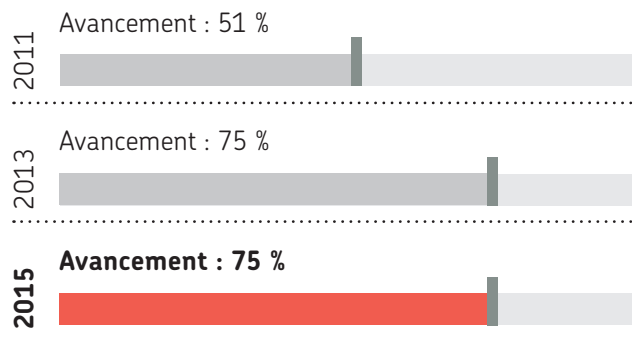
1 Intégrer le développement durable dans les plans, politiques, programmes et grands projets menés par l'administration municipale montréalaise.



3 Intégrer le développement durable dans la mesure des performances environnementales, sociales et économiques de l'administration municipale montréalaise.



2 Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion, par des initiatives écoresponsables.



PLANS DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, 18 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

En 2015, 7 des 14 villes liées de l'agglomération de Montréal ont adopté un plan local de développement durable.

La liste des plans locaux est disponible au http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70795582&_dad=portal&_schema=PORTAL.



INTRODUCTION



LE PRÉSENT DOCUMENT
FAIT LE BILAN, POUR
LES ANNÉES 2014-2015,
DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉALAISE 2010-2015
(LE PLAN).

MISE EN CONTEXTE : L'APPROCHE DE MONTRÉAL

Depuis la signature, en 2003, de la Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable, la Ville de Montréal travaille en partenariat avec de nombreuses organisations qui ont relevé le défi du développement durable. En adhérant à cette démarche, ces dernières se sont engagées à réaliser des actions concrètes et à rendre compte de leur degré d'avancement.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 comprend 37 actions qui se déclinent en de nombreux engagements spécifiques. Les unités municipales responsables de la mise en œuvre des engagements pris par la Ville rendent compte des progrès accomplis tous les six mois. En 2010-2011 et 2012-2013, les partenaires du Plan ont rempli un questionnaire annuel. Pour 2014-2015, les projets des partenaires sont mis en valeur. L'ensemble de ces données est comptabilisé en vue de produire et publier un bilan tous les deux ans.

Ce document présente :

- la progression vers l'atteinte des objectifs chiffrés du Plan ainsi que le degré de réalisation des actions entreprises par la Ville;
- l'avancement des démarches d'adoption des plans locaux de développement durable par les administrations locales;
- les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015;
- de nombreux projets réalisés par les partenaires pendant la période 2007-2015;
- les progrès effectués par la Ville de Montréal dans le domaine de l'agriculture urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Les services corporatifs de la Ville de Montréal ont pris 117 engagements concrets répartis entre les 37 actions du Plan. L'information décrivant le chemin parcouru pour chacune de ces actions a été fournie par les unités responsables de leur application.

Dans la plupart des cas, le degré d'avancement constaté est indiqué par une barre de progression. Toutefois, les efforts associés à certains engagements sont déployés de manière régulière, sans début ni fin précise; la mention « en continu » remplace alors la barre de progression. Les engagements qui impliquent une action continue ne sont pas pris en compte dans le calcul du degré d'avancement. Un court texte décrit les réalisations de la Ville en lien avec ses engagements et présente, quand ils sont disponibles, les chiffres les plus significatifs.



SUIVI DES ACTIONS MUNICIPALES



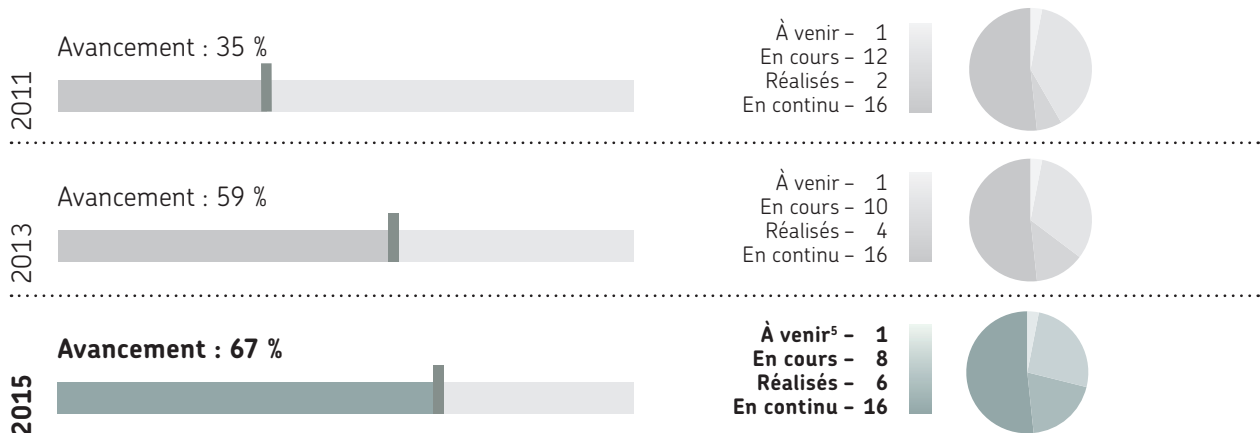
ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

11 actions comprenant 31 engagements

Statut des engagements municipaux



⁵ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

- Entre 1990 et 2009, les émissions totales de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 %.

Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020, publié en 2013, « il a été évalué que l'atteinte de toutes les cibles de réduction quantifiables présentées dans ce plan permettra d'atteindre une réduction globale de 22 % des émissions de GES de la collectivité pour la période 1990-2020 ».

De plus, « en guise de suivi de ce plan de réduction des émissions de GES, l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise sera réalisé en 2017 afin de mesurer la portion du chemin parcouru et les efforts restant à accomplir. De nouvelles pistes de solution pourront également s'ajouter en fonction, par exemple, de nouvelles connaissances ou options technologiques facilitant la réduction des émissions de GES ».

ACTION 1

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE

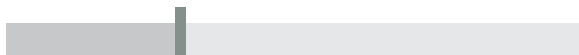
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise comprenant un inventaire des émissions de GES et des mesures quantifiables de réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATION

- L'engagement a été réalisé : le Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020 ainsi que le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 ont été publiés en septembre 2013.

ACTION 2

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

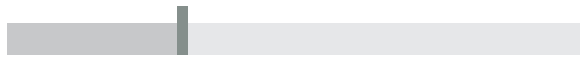
ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre les projets structurants prévus au Plan de transport tels que :

- Implanter le réseau de tramway, les services rapides d'autobus en site propre et les mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs artères.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 60 %



Avancement 2015 : 70 %



- Doubler le réseau cyclable en sept ans.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 91 %



- Soutenir le plan d'amélioration des services.

En continu 

Poursuivre les démarches entamées en vue d'obtenir un financement dédié adéquat en transport, en particulier pour les projets de transports actifs et collectifs du Plan de transport et du prochain Plan stratégique 2010-2020 de la Société de transport de Montréal (STM).

En continu 

RÉALISATIONS

- En tenant compte de l'ajout annuel de kilomètres de mesures préférentielles, la Ville de Montréal a dépassé sa cible pour 2015 et devrait atteindre sans encombre 240 km en 2017, tel que le prévoit le Plan de transport de 2008.

- Au terme de l'année 2015, le réseau cyclable montréalais totalisait 730 km, ce qui correspond à 91 % de l'objectif initial figurant au Plan de transport de 2008. Toutefois, le plan du réseau cyclable actuel et projeté, tel qu'il figure dans le Plan de transport de 2008, a fait l'objet d'une révision en janvier 2015. Désormais, l'objectif à atteindre au cours des prochaines années est de 1 280 km de voies cyclables. Ainsi, au terme de l'année 2015, le réseau cyclable montréalais correspondait à 57 % de ce nouvel objectif.

- En 2015, la Ville de Montréal a contribué au financement de la Société de transport de Montréal à hauteur de 409,1 M\$, une hausse de 21,5 M\$ par rapport à 2014.

- La Ville prépare un plan de mobilité qui correspond à une révision du Plan de transport, alors que la STM travaille à la révision de son plan stratégique.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Ajouter de nouveaux services de taxis collectifs pour desservir les parcs industriels ou d'autres secteurs de faible densité.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Poursuivre l'implantation de mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements d'affaires des employés de la Ville (programme *Allégo* par exemple).

En continu

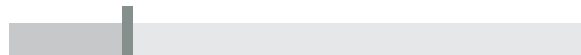
RÉALISATIONS

- L'objectif a été atteint : à la fin de l'année 2014, 14 secteurs à faible densité de population bénéficiaient d'un service de taxi collectif.

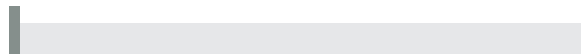
- Le programme *Allégo* est suivi par certaines directions de la Ville de Montréal, qui offrent le tirage de cartes Opus mensuelles.
- Certaines unités mettent une clé du service de partage de vélos BIXI à la disposition de leurs employés pour les déplacements d'affaires.
- En 2014, la Commission sur le transport et les travaux publics a amorcé des travaux visant à déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives destinées à accroître l'utilisation des transports collectifs et actifs par les employés municipaux.

Favoriser un libre accès au transport collectif pour les étudiants universitaires en incluant l'abonnement au transport collectif dans les frais de scolarité durant les huit mois de l'année scolaire.

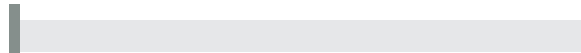
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



- L'Université de Montréal a mené un projet pilote en 2011-2012. Ce projet a été suspendu en 2012-2013 en raison du conflit étudiant de 2012. Depuis, des discussions sont en cours avec la STM pour définir de nouvelles modalités.

Augmenter le nombre de vélos en libre-service BIXI en fonction de la croissance de son utilisation.

En continu

- Le réseau, qui s'étend sur le territoire montréalais, comprend 5 200 vélos et 460 stations.
- En date du 15 novembre 2015, plus de 181 000 clients, membres ou occasionnels, ont effectué 3,5 millions de déplacements avec un vélo BIXI. Pour le nombre de déplacements, il s'agit d'une hausse de 9,4 % comparativement à 2014.

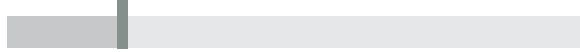


ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Élaborer un nouveau plan de développement urbain misant, entre autres, sur la densification, la revitalisation des quartiers centraux et le développement en fonction des transports collectifs et actifs.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



S'assurer que les grands projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et les modes actifs, d'espaces réservés pour les vélos, les vélos en libre-service et l'autopartage, etc.

En continu 

RÉALISATIONS

- L'engagement a été réalisé : le plan de développement a servi à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, lequel a ensuite été adopté en 2015 par le conseil d'agglomération.

-
- La planification des grands secteurs stratégiques et la mise en œuvre des projets urbains se poursuivent en incluant des démarches visant à réduire la dépendance à l'automobile. Mentionnons notamment les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, de Lachine-Est et du pôle d'Anjou.

ACTION 3

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

S'assurer que les grands projets de développement soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière d'efficacité énergétique (utilisation de l'énergie passive et de matériaux de fabrication locale ou certifiés, isolation et performance énergétique supérieure, etc.) et de mise en valeur et de protection de milieux naturels et d'éléments paysagers.

En continu 

Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielle (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique.

En continu 

Accroître le maillage entre les programmes municipaux d'aide à l'habitation et l'aide financière des gouvernements et des fournisseurs d'énergie, par des ententes formelles.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ La planification des grands secteurs stratégiques et la mise en œuvre des projets urbains se poursuivent en incluant des démarches destinées à réduire les émissions de GES des bâtiments. Mentionnons notamment les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du CUSM et de l'autoroute Ville-Marie ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, de Lachine-Est et du pôle d'Anjou.

■ Deux programmes ont été mis en œuvre : le programme *Rénovation à la carte*, pour lequel des forfaits favorisant le verdissement des cours et la pose de toitures réfléchissantes ont été ajoutés en 2010, et le programme *Rénovation majeure*, qui favorise notamment l'utilisation de fenêtres écoénergétiques, de toilettes à petit réservoir et d'autres écomesures.

■ Une entente, valide du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2016, a été signée avec Hydro-Québec concernant des ristournes accordées par Hydro-Québec pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique lors de travaux de rénovation (*Rénovation majeure* et *Rénovation à la carte*).



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les édifices municipaux, notamment en exigeant les critères LEED-OR lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500 m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures.

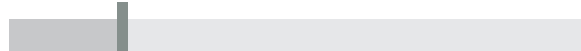
En continu

RÉALISATIONS

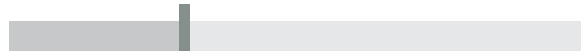
- La Ville de Montréal progresse quant à l'obtention de certifications environnementales pour ses bâtiments.
- Selon l'inventaire des projets municipaux, plus de 57 projets planifient l'obtention d'une telle certification. (La Ville prévoit 2 projets LEED EB Or, 2 projets LEED EB ou IC, 1 projet LEED EB Argent, 15 projets LEED Argent, 4 projets équivalant à LEED Argent, 22 projets LEED Or, 5 projets LEED de base, 2 projets LEED Platine, 3 projets LEED EB et 1 projet dont la certification n'est pas encore définie.)

Éliminer graduellement les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas.

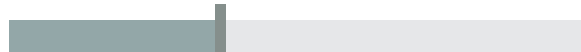
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 38 %



- En 2015, trois projets de mise aux normes de systèmes de réfrigération ont été terminés, dans le cadre du *Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux*. Sur la base d'une moyenne de 1 600 lb de réfrigérant HCFC-22 pour chaque système de réfrigération d'aréna, c'est quelque 4 800 livres de réfrigérant HCFC-22 qui ont été retirées des systèmes de réfrigération des arénas de la Ville, puis remises à des recycleurs homologués pour être éliminées de façon sécuritaire. Cette quantité éliminée, qui équivaut à 4 300 tonnes de CO₂, est autant de HCFC-22 qui ne se retrouvent pas dans l'atmosphère. Dans les faits, quelque 400 lb de réfrigérant HCFC-22 en moyenne fuient des systèmes de réfrigération des arénas chaque année. Donc, en 2015, les fuites de HCFC-22 ont été réduites de quelque 1 200 lb, soit l'équivalent d'environ 1 100 tonnes de CO₂.
- Depuis le début de la mise en œuvre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas, 13 systèmes de réfrigération fonctionnant au HCFC-22 ont été remplacés par des systèmes fonctionnant à l'ammoniac (R-717), ce qui représente près de 40 % des systèmes de réfrigération devant être remplacés (13/34). La Ville a donc réduit sa consommation de HCFC-22 de quelque 20 800 lb, ce qui équivaut à quelque 18 800 tonnes de CO₂.

ACTION 4

AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS

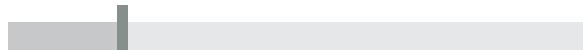
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

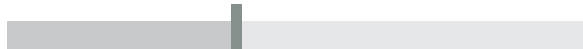
ENGAGEMENTS

Remplacer 300 automobiles sous-compactes de la Ville qui auront atteint leur durée de vie utile de 10 ans d'ici 2015 par des véhicules écoénergétiques ou utilisant des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 40 %

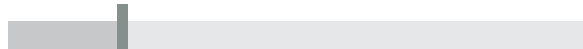


Avancement 2015 : 69 %



Substituer la moitié des fourgonnettes de grand format à moteur à essence 8 cylindres par des fourgonnettes de grand format de type européen à moteur diesel 6 cylindres, soit l'équivalent de quelque 65 véhicules d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



Intégrer la technologie de pointe aux véhicules existants dont l'efficacité est reconnue.

En continu

Former les chauffeurs à la conduite écologique au moyen notamment d'un simulateur de conduite.

En continu

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, 208 automobiles sous-compactes ont été remplacées par des véhicules écoénergétiques. Cela représente un peu plus de la moitié de l'objectif fixé pour 2010-2015.

- Depuis 2010, 98 fourgonnettes à moteur 8 cylindres ont été remplacées par des fourgonnettes de type européen à moteur diesel 6 cylindres. L'objectif de 65 véhicules a donc été substantiellement dépassé.

- Depuis 2010, 117 coupe-moteurs automatiques ont été installés sur des véhicules municipaux.

- Depuis 2010, plus de 100 chauffeurs ont été formés à la conduite écologique. Cette action demeure un défi, notamment à cause de l'entretien requis par le simulateur.

ACTION 5

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS,
SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Acquérir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En continu 

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voirie publique.

En continu 

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, 24 véhicules hybrides rechargeables ou électriques ont été acquis par la Ville de Montréal. Le bilan de la Politique verte du matériel roulant fait état d'un inventaire de plus de 225 équipements électriques, en mai 2015, ce qui inclut, par exemple, les surfaceuses de patinoire.
- En 2013, la Ville de Montréal a adhéré au réseau de recharge Circuit électrique et a confirmé l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, devant être installées sur le territoire montréalais.
- Au 31 décembre 2015, le circuit électrique du territoire montréalais comprenait 130 bornes de recharge.
- À elle seule, la Ville de Montréal comptait 56 bornes de recharge en service au 31 décembre 2015, dont 52 se trouvent dans les stationnements des bâtiments municipaux et 4 (2 doubles), sur rue.
- En janvier 2016, la Ville de Montréal a mis en service 8 nouvelles bornes doubles (soit 16 points de recharge) sur la rue Saint-Antoine.

ACTION 6

PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES COMMUNICATIONS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type *Défi Climat* auprès des employés et atteindre une participation d'au moins 1 000 employés.

En continu 

Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.

En continu 

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, la Ville de Montréal a sensibilisé tout près de 1 000 de ses employés aux changements climatiques, au moyen du programme *Défi Climat*.
- Les employés ont été invités de différentes façons à consulter un site intranet sur les économies d'énergie.



OBJECTIF LIÉ :

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) D'ICI 2020

- Les moyennes annuelles de concentration de particules fines pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 sont en dessous du standard pancanadien de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

ACTION 7

RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS EN MILIEU URBAIN

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mener des campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois auprès des citoyens montréalais.

En continu

RÉALISATIONS

- En 2015, la Ville a adopté un règlement qui vise à réduire l'impact de l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide à Montréal. Ce règlement intègre des solutions de rechange moins polluantes et offre une période d'adaptation de trois ans aux citoyens. Voir dans la banque d'information 311 « Chauffage au bois : règlement sur les appareils et les foyers à combustible solide ».



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Favoriser la mise en place de programmes de remplacement.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Depuis la fin du programme *FeuVert*, en 2013, aucun autre programme n'a vu le jour.
- Depuis son lancement, la promotion du programme *Feu vert* s'est faite en collaboration avec l'organisme Équiterre, notamment à l'occasion de conférences présentant le bilan de la qualité de l'air à Montréal.

ACTION 8

EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AUX ABRASIFS MINÉRAUX

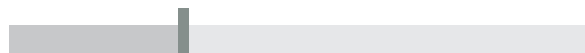
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

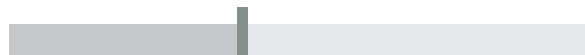
ENGAGEMENT

Réaliser un projet-pilote d'utilisation d'un substitut écologique aux fondants et abrasifs minéraux afin d'en évaluer l'efficacité.

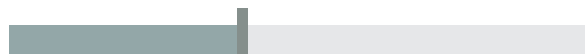
Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 40 %



RÉALISATIONS

- Le sel prétraité représentait 14,2 % du volume total de sel de voirie acheté par l'agglomération de Montréal en 2014, et 18,7 %, en 2015. Ce type de fondants est plus efficace et demande moins de volume de sel lors de son utilisation. En 2016, une étude permettra d'évaluer les coûts et bénéfices de cette pratique. Les particules fines sont le principal polluant responsable des journées de smog à Montréal. Elles ont un effet important sur la santé en augmentant les symptômes reliés aux maladies cardiovasculaires et respiratoires.
- Sous certaines conditions météorologiques, les abrasifs et les sels de voirie demeurant au sol peuvent constituer la principale source de particules fines. L'utilisation efficace des fondants et abrasifs, telle qu'elle est proposée dans la Politique de déneigement adoptée en 2015, permet d'atténuer ce problème.

ACTION 9

AFFINER LES CONNAISSANCES SUR LES SOURCES DE PARTICULES FINES ET LES QUANTITÉS ÉMISES POUR CHACUNE

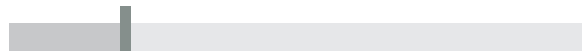
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

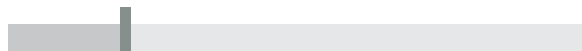
ENGAGEMENTS

Cartographier les sources prédominantes par secteur géographique afin d'orienter les interventions.

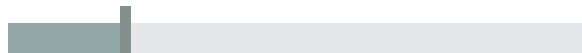
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 20 %

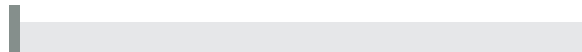


Avancement 2015 : 20 %

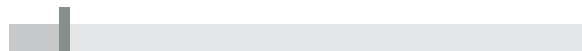


Établir un programme d'échantillonnage industriel à la source priorisant certains types d'industries

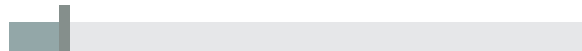
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 10 %



Avancement 2015 : 10 %



RÉALISATIONS

- Une estimation de la quantité de particules fines émises par les pizzerias a été réalisée.
- Les ressources municipales ont été réorientées vers le traitement des émissions, plutôt que vers la recherche.
- Les ressources municipales ont été réorientées vers l'échantillonnage des sources industrielles assujetties au règlement, plutôt que vers la recherche sur des polluants non réglementés à ce jour.

ACTION 10

INFLUENCER LES ORIENTATIONS DU COMITÉ DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVEMENT À LA QUALITÉ DE L'AIR

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Participer aux rencontres du comité du CCME et faire valoir les enjeux et préoccupations de la Ville de Montréal.

En continu 

RÉALISATION

- La Ville de Montréal a participé aux discussions, de même qu'à la préparation de documents internes comparant les données municipales de qualités de l'air (Réseau de surveillance de la qualité de l'air de la ville de Montréal - RSQA) avec les futures normes de SO₂.

ACTION 11

RÉDUIRE L'UTILISATION DU MAZOUT DANS LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

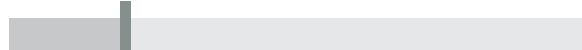
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

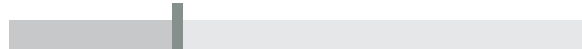
ENGAGEMENT

Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments municipaux.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 73 %



RÉALISATIONS

- En 2010, la Ville comptait 48 installations utilisant le chauffage au mazout. Au début de 2015, il restait 33 bâtiments chauffés au mazout. Deux ont été fermés et 18 ont été convertis au cours de l'année.
- Il reste 13 bâtiments à convertir :
 - 7 sont à l'étape de la planification des travaux;
 - 3 sont en cours de conversion;
 - 2 seront démolis;
 - 1 bâtiment, situé sur le mont Royal, fait l'objet d'une réflexion quant à sa conversion.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Aéroports de Montréal \(ADM\) – Programme Écono-écolo-pratique](#)
- [Agence de la santé et des services sociaux de Montréal \(ASSM – Des actions concrètes de développement durable et d'efficacité énergétique](#)
- [Carrefour financier solidaire – Le système CarboPOINT](#)
- [Communauto – Auto-mobile : le libre-service sans réservation durable, électrique et hybride](#)
- [Communauto – La plus grande flotte de véhicules 100 % électriques et hybrides en libre-service au Canada](#)
- [Groupe de recherche appliquée en macroécologie \(GRAME\) – Bâtiment durable du Regroupement de Lachine](#)
- [Groupe interministériel fédéral sur le développement durable du conseil fédéral du Québec – Adhésion à la démarche Allégo](#)
- [Hydro-Québec – Favoriser le transport durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre](#)
- [Polytechnique Montréal – Construction d'un nouveau bâtiment aux standards LEED Or](#)
- [Société de transport de Montréal \(STM\) – Introduction du biodiesel](#)
- [Tour de la Banque Nationale : efficacité énergétique et diminution des gaz à effet de serre](#)
- [Travaux de réfection du siège social de Gaz Métro](#)
- [Ville de Montréal – Direction de l'habitation – Mesures concrètes en matière de rénovation écoénergétique](#)
- [Ville de Montréal – Direction des immeubles – Patinoires durables](#)



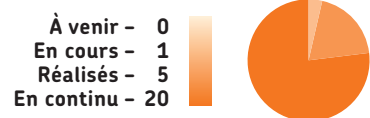
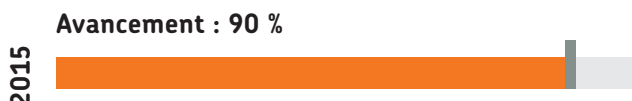
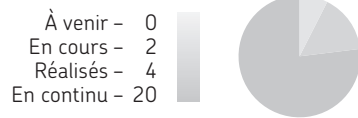
ORIENTATION 2

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

5 actions comprenant 26 engagements

Statut des engagements municipaux



OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

- Les derniers résultats liés à cet objectif, arrivé à échéance en 2012, indiquent que le solde migratoire vers la banlieue a diminué de 15 % entre 2006 et 2011, étant passé de -24 188 habitants (2006-2007) à -20 675 habitants (2010-2011). La période 2013-2014, avec un solde de -14 717 personnes, présente une nouvelle réduction du solde migratoire. Ainsi, le solde migratoire a diminué de 39 % entre 2006 et 2014.

ACTION 12

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE, SAIN ET ÉCOLOGIQUE

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles (cible de 2 220 logements de 3 chambres à coucher ou plus pour la période 2010-2013).

En continu 

Aider les familles à accéder à la propriété, par des mesures bonifiées pour les ménages avec enfants (cible de 3 500 interventions pour la période 2010-2013).

En continu 

RÉALISATIONS

- La cible a été atteinte à hauteur de 80 % (1 757 unités), ce qui représente, dans un marché au ralenti et toujours dominé par les petites unités, un apport substantiel à l'offre résidentielle destinée aux familles. D'autant plus qu'à ces 1 757 grands logements s'ajoutent plusieurs centaines de logements pour les petites familles (2 chambres). Il faut aussi signaler l'adoption, en 2013, du Plan de fidélisation des familles, qui prévoit un ensemble de mesures pour améliorer la situation résidentielle des familles.

- La cible a été largement atteinte, malgré le retrait de la Société d'habitation du Québec du financement du programme-cadre Rénovation Québec. Dans les programmes de remplacement créés par la Ville à compter d'août 2014, l'aide a été fortement axée sur les familles : celles-ci représentaient, en 2015, 63 % des bénéficiaires du programme.

- Au total, depuis janvier 2010, 3 287 familles (pour 2 125 logements neufs et 1 162 propriétés existantes) ont bénéficié de l'aide à l'acquisition d'une propriété.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Maintenir une offre résidentielle équilibrée, garante de la mixité sociale des quartiers, visant l'équité territoriale et la réponse aux besoins.

En continu

Poursuivre les interventions concertées, avec les partenaires et les arrondissements, pour la revitalisation et le maintien en bon état du parc résidentiel.

En continu

Aider les ménages familiaux qui achètent et rénovent des immeubles existants.

En continu

Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielles (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique, à la réduction de la consommation d'eau, à l'aménagement extérieur, à la récupération des matériaux, etc.

En continu

Soutenir des projets pilotes novateurs.

En continu

RÉALISATIONS

■ Un objectif en ce sens a été formellement intégré au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, entré en vigueur en 2015 : « Stimuler le développement d'une offre résidentielle équilibrée et capable de répondre à toutes les étapes du cycle de vie des ménages, en concentrant les efforts sur le comblement des lacunes observées. »

■ Depuis janvier 2010, la poursuite des programmes d'aide à la rénovation a permis que 846 logements bénéficient d'une aide aux rénovations majeures et 5 052 logements, d'une aide aux rénovations « à la carte ».

■ En matière de salubrité, 10 450 logements ont été inspectés, de janvier 2010 à décembre 2015.

■ Des mesures facilitantes sont maintenant offertes aux familles qui souhaitent rénover après avoir acheté leur propriété. Le délai pour bénéficier de ces mesures est passé de 3 à 5 ans après l'achat.

■ Diverses mesures sont maintenant intégrées aux programmes de rénovation pour favoriser le recours aux fenêtres écoénergétiques, aux robinets à faible débit, etc., ainsi que le verdissement des cours. Une entente a été signée avec Hydro-Québec concernant une aide financière supplémentaire lorsque l'efficacité énergétique du bâtiment est améliorée.

■ Au cours de la période, plusieurs projets de nature et d'ampleur variées ont été déposés par des promoteurs sociaux ou privés. Certains s'approchent de la certification *LEED for Neighborhood*, notamment par la présence de familles dans des milieux urbains relativement denses.

ACTION 13

AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES

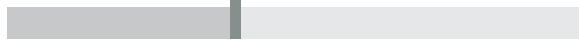
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Financer 20 projets de quartiers durables d'ici 2015 par le biais du programme *Quartiers 21*, en portant une attention particulière aux quartiers défavorisés.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



Mettre en œuvre les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée.

En continu

Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).

En continu

Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle.

En continu

RÉALISATIONS

■ Depuis 2010, 21 projets ont été financés par le programme *Quartiers 21*; la Ville de Montréal dépasse donc son objectif.

■ La planification des grands secteurs stratégiques se poursuit et les projets urbains sont progressivement mis en œuvre, notamment pour les sites du campus Outremont et de ses abords, de Griffintown et de Namur-De la Savane, les abords du CUSM et de l'autoroute Ville-Marie, ainsi que des zones de Pierrefonds-Ouest, du Havre, de l'Assomption, du pôle d'Anjou et de Lachine-Est.

■ Le projet amorcé à Montréal-Nord se poursuit. Une initiative d'animation de milieu avec l'organisme Parole d'Exclues est en voie d'être implantée dans un projet de 79 logements (achetés et rénovés par un OBNL d'habitation, dans le cadre du programme *AccèsLogis*).

■ Le bilan de 2014 et un nouveau plan d'action 2015-2018 ont été adoptés en 2015.



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre dans les quartiers des mesures et des aménagements visant la réduction de la circulation afin de favoriser un transfert modal vers les modes de déplacements actifs et collectifs.

En continu

Promouvoir le développement durable auprès des 28 tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

En continu

Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public.

En continu

S'assurer que 25 % de la programmation du réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Assurer le déploiement territorial de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.

En continu

RÉALISATIONS

- Un premier fascicule du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* a été publié.
- Des travaux ont été réalisés dans le Quartier vert Maisonneuve (seuils d'entrée sur Pie-IX, Hochelaga et Viau; réaménagement de Viau et Saint-Clément).
- Un nouveau programme de piétonnisation des rues a été mis en œuvre.
- La promotion se poursuit et l'adoption d'un nouveau cadre de référence est en cours.
- Plusieurs œuvres d'art public ont été restaurées, des concours d'intégration d'œuvres d'art ont été organisés et tous les arrondissements ont adopté, à leur conseil d'arrondissement, la déclaration « Montréal engagée pour la culture. Pour des quartiers culturels durables ».
- La Ville de Montréal a participé à la plénière sur la culture, la citoyenneté et le développement durable du Sommet international Culture de CGLU, qui a eu lieu à Bilbao en mars 2014.
- La trousse d'accompagnement pour le réseau Accès culture « Vers des quartiers culturels durables » a été diffusée.
- La Ville atteint son objectif et offre plus de 25 % de spectacles jeune public dans le réseau Accès culture.

- Le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture a été mis en œuvre.

ACTION 14

APAISER LA CIRCULATION

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers.

En continu 

Intégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs, ainsi que des mesures de verdissement lors d'interventions sur le réseau routier.

En continu 

RÉALISATIONS

- Tous les arrondissements implantent progressivement des mesures d'apaisement de la circulation dans les endroits critiques. Depuis 2010, plus de 155 carrefours ont été sécurisés sur le réseau artériel de Montréal. Cela représente un peu plus de la moitié de la cible pour 2015.
- Une démarche de planification intégrée a été entreprise par le service auprès des arrondissements afin de profiter des travaux d'infrastructures prévus pour intégrer des mesures de sécurisation et d'apaisement.

ACTION 15

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

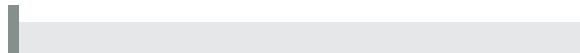
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

ADMINISTRATION MUNICIPALE

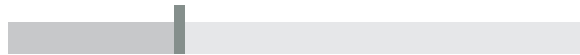
ENGAGEMENTS

Adopter et mettre en œuvre une stratégie de biodiversité et de verdissement pour Montréal.

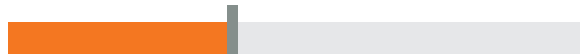
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 40 %



RÉALISATIONS

- Près de 13 000 arbres ont été plantés en 2015 sur les domaines public et privé, dans le cadre du programme de renforcement de la canopée.
- Une réflexion sur le processus à mettre en place concernant la stratégie de biodiversité est en cours. Un document interne a été produit et les propositions qu'il comprend font actuellement l'objet d'une analyse.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adapter les outils réglementaires et critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur, principalement pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement qui seraient applicables, par exemple, aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé.

En continu

Mettre en valeur les milieux naturels existants en les intégrant au sein des projets urbains et aménager de nouveaux espaces verts en nombre suffisant.

En continu

En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine.

En continu

RÉALISATIONS

- Le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal comprend des dispositions réglementaires visant à favoriser le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur.
 - Les nouveaux aménagements du parc-nature du Bois-de-Saraguay sont presque terminés (ouverture du parc prévue en 2016). L'aménagement du secteur Outremont du parc du Mont-Royal est achevé. Des études ont été lancées concernant l'aménagement de l'île Lapierre (mesures de compensation liées à la construction du pont Champlain).
 - Le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise a poursuivi ses travaux et a participé notamment à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), adopté en 2015.
 - Le travail se poursuit pour le développement de l'agriculture à L'Île-Bizard, en accord avec le concept de paysage humanisé.
 - Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est en vigueur depuis 2015. Parmi ses objectifs, ce document vise à soutenir l'agriculture urbaine en dotant la Ville d'outils réglementaires qui favorisent et encadrent le développement de l'agriculture urbaine, tout en évitant les effets négatifs de cette activité sur le voisinage.
 - La Ville de Montréal participe au projet *Cultiver l'espoir*, du Regroupement des Magasins-Partage. La remise en culture des terres a débuté en 2015.
 - En 2015, il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*, comprenant un volet sur l'agriculture urbaine.
 - Pour plus de détails sur l'agriculture urbaine, voir l'annexe II de ce bilan.
-

ACTION 16

VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE,
SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

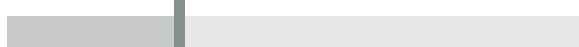
ENGAGEMENTS

Poursuivre le plan de marketing *Habiter Montréal*, en collaboration avec plusieurs grands partenaires.

En continu

Planter au moins 75 haltes familles dans les immeubles municipaux d'ici 2015.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Promouvoir la programmation culturelle jeune public du réseau Accès culture en renouvelant le portail Web de manière à y inclure la programmation des arrondissements d'ici 2011.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- La Ville de Montréal, en collaboration avec une dizaine d'établissements de santé ainsi que l'Office municipal d'habitation de Montréal, mène des activités de promotion auprès des employés.
- Elle poursuit aussi des collaborations avec 11 institutions publiques.
- Les modifications apportées en 2012 aux modalités du Programme certifié qualité famille ont permis une plus grande adhésion des arrondissements.
- Dans les 19 arrondissements, 232 bâtiments ont ainsi été certifiés. De plus, 14 bâtiments déjà certifiés ont reçu de l'équipement adapté supplémentaire.
- La certification « qualité famille » a bénéficié d'une campagne promotionnelle; des outils de signalisation intérieurs et extérieurs ont été conçus et une carte Internet présentant les bâtiments certifiés dans les quartiers a été mise en ligne.
- En 2013, une campagne de communication sur la programmation jeune public a été lancée.
- Le dévoilement de la programmation estivale gratuite dans les parcs s'est fait dans le cadre d'un événement spécial (première représentation de La Roulotte, avec Hanse et Gretel). Plus de 800 personnes, principalement venues en famille, y ont participé.
- Le lancement de la saison 2013-2014 du réseau Accès culture et la mise en valeur de la programmation jeunesse ont été faits sur le blogue Accès culture.



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Améliorer la promotion des activités familiales : doter le site Internet www.accesculture.com d'une section famille (pour 2011) pour faire la promotion des sorties.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Un blogue Accès culture est créé pour seconder le site Internet; il met notamment en vedette les sorties en famille.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Création d’un lien vert sur l’emprise d’une ancienne voie ferrée](#)
- [Arrondissement de Montréal-Nord – Revitalisation commerciale et verdissement des places Le Pascal et Del Sol](#)
- [Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Aménagement de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles](#)
- [Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Modifications au règlement d’urbanisme pour la lutte aux îlots de chaleur](#)
- [Arrondissement de Ville-Marie – Quartier 21 Peter-McGill – Mon îlot vert en ville](#)
- [Centre d’écologie urbaine de Montréal \(CEUM\) – Îlot de fraîcheur Milton Parc](#)
- [Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale – Verdissement et aménagement de potagers urbains](#)
- [Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable \(CRAPAUD\) – École d’été sur l’agriculture urbaine](#)
- [École d’architecture de l’Université McGill – Making the Edible Campus](#)
- [Éco-quartier Saint-Jacques – Effet de terre aux Habitations Jeanne-Mance \(HJM\)](#)
- [Équiterre – Épluche ta ville](#)
- [Fairmont Le Reine Elizabeth – Agriculture entre ciel et terre](#)
- [Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman – C-Vert](#)
- [Groupe de recherche appliquée en macroécologie \(GRAME\) – Bâtiment durable du Regroupement de Lachine](#)
- [Les fermes LUFA – Des fermes sur les toits à Montréal](#)
- [Maison de la culture de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce \(CDN-NDG\) – Implantation d’un toit vert](#)
- [Office municipal d’habitation de Montréal \(OMHM\) – Les Pouces verts des HLM](#)
- [Sentier urbain – Circuit jardins](#)
- [Ville de Montréal – Service de la mise en valeur du territoire – Programme particulier d’urbanisme \(PPU\) – secteur Griffintown](#)
- [Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – Piste cyclable gourmande](#)



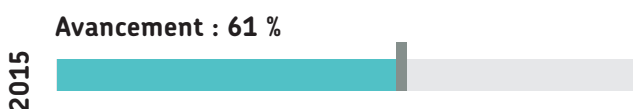
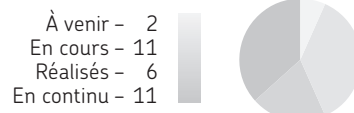
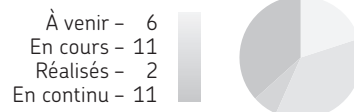
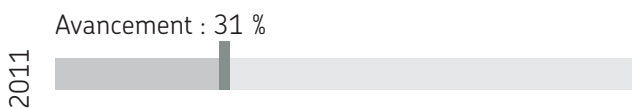
ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

8 actions comprenant 30 engagements

Statut des engagements municipaux



⁶ Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.

OBJECTIF LIÉ :

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

- Entre 2000 et 2015, la production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal a diminué de 17,6 %.

ACTION 17

RÉDUIRE LES FUITES D'EAU ET LES USAGES ILLICITES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'EAU

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Dépister et réparer systématiquement les fuites sur l'ensemble du territoire.

En continu

RÉALISATIONS

- Une campagne d'auscultation sur les conduites primaires en béton précontraint à cylindre d'acier continu a été menée.
- Réseau secondaire : 270 fuites ont été localisées en 2014 et 450, en 2015.
- Une équipe a été créée au Service de l'eau, en 2012, afin d'assurer les activités de recherche de fuites sur l'ensemble du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Celle-ci est devenue pleinement opérationnelle à l'été 2014.

Renouveler 1 % du réseau d'aqueduc par année.

En continu

- Le taux moyen annuel de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc était de 1 % entre 2010 et 2015.
- Ce taux a été de 1,5 % en 2014 et de 1,3 % en 2015.

Contrôler les usages illicites de l'eau.

En continu

- Pendant la période estivale des années 2013 à 2015, cinq arrondissements ont appliqué le règlement 13-023 sur les usages de l'eau. Plus de 730 avis ont été remis aux occupants pour des infractions relatives à l'arrosage extérieur.
- Plus de 3 000 dépliants d'information ont été distribués en 2015 dans les industries, commerces et institutions (ICI) en vue de les informer de la nécessité et de l'obligation de remplacer d'ici 2018 les appareils de refroidissement utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation.

ACTION 18

RÉPERTORIER LA CONSOMMATION D'EAU PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'EAU

ADMINISTRATION MUNICIPALE

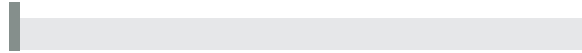
ENGAGEMENTS

Colliger et analyser les consommations rapportées par les partenaires, complétées par les données de compteurs compilées par l'administration municipale.

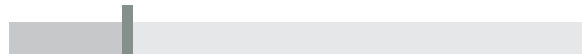
En continu 

Établir, à partir de ces données, des cibles de consommation efficace par secteur d'activité.

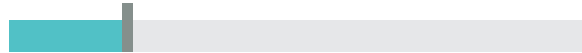
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 20 %



Avancement 2015 : 20 %



RÉALISATIONS

■ En raison de l'absence des partenaires participants, ces engagements n'ont pas pu être réalisés. Ce constat est en lien avec l'arrêt de l'implantation des compteurs d'eau.

■ En raison de l'absence des partenaires participants, ces engagements n'ont pas pu être réalisés. Ce constat est en lien avec l'arrêt de l'implantation des compteurs d'eau.

ACTION 19

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Négocier et élaborer, avec les secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière, des ententes volontaires privilégiant la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel), notamment dans le cadre d'un accord de développement, à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.

En continu

Mettre en place une patrouille bleue afin de sensibiliser les citoyens.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Soutenir le programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement.

En continu

RÉALISATIONS

■ Un règlement de plomberie de la Régie du bâtiment du Québec rend obligatoire l'installation d'appareils à faible consommation d'eau sur tout le territoire du Québec.

■ Depuis 2013, deux règlements sur l'usage de l'eau proscrivent l'utilisation de certains appareils consommant une grande quantité d'eau dans les secteurs résidentiels et ICI.

■ Plus de 52 000 citoyens ont été sensibilisés par la Patrouille bleue, entre 2010 et 2015.

■ Un soutien financier a été accordé au *Programme d'économie d'eau potable* (PEEP) de Réseau Environnement : 17 246 \$ en 2012 et 11 500 \$ en 2013, 2014 et 2015.



OBJECTIF LIÉ :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

- Objectif non chiffré.

ACTION 20

FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES: SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue.

En continu 

RÉALISATIONS

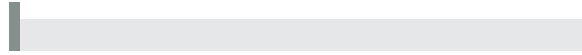
- Plusieurs dizaines de projets d'aménagement qui intègrent des mesures de captage des eaux pluviales ont été réalisés, sur le domaine tant public que privé.
- Le Service de l'eau a produit un guide sur les critères d'implantation d'infrastructures vertes pour les professionnels souhaitant intégrer des infrastructures vertes dans des projets d'aménagement.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

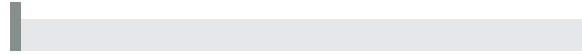
ENGAGEMENTS

Évaluer la pertinence d'investir dans des équipements de traitement des eaux de pluie lorsque les conditions le justifient.

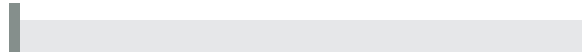
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchement de gouttières, utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, etc.).

En continu

RÉALISATIONS

- Le diagnostic de la qualité des eaux de ruissellement à l'exutoire des réseaux pluviaux par temps sec est terminé.
- Au cours des prochaines années, la Ville prévoit effectuer aussi cette analyse en temps de pluie afin de mieux évaluer l'impact de la gestion des eaux pluviales sur les cours d'eau et, s'il y a lieu, proposer des mesures correctives.

- En 2011 et 2012, 1 500 barils ont été distribués dans le cadre d'un programme mené conjointement avec le Regroupement des éco-quartiers.
- Plus de 6 500 résidences ayant des gouttières mal orientées ont été inspectées par la Patrouille bleue, en 2015, afin de diriger l'eau vers une surface perméable.
- Depuis novembre 2010, plus de 4 700 inspections ont été effectuées en arrondissement en vue de la protection des bâtiments contre les refoulements.
- Dix-huit arrondissements appliquent le règlement 11-010 sur la protection contre les refoulements.

Étudier la faisabilité du débranchement des drains centraux des bâtiments à toit plat.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



- La Régie du bâtiment du Québec a produit un guide sur l'évacuation des eaux pluviales des toits plats. Le Service de l'eau a participé au comité d'élaboration de ce guide.



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adapter les outils réglementaires et les critères d'aménagement et intégrer au prochain plan de développement urbain des mesures rendant obligatoires, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée et infiltrée par le couvert végétal.

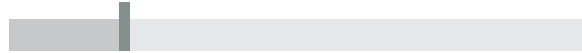
En continu

RÉALISATIONS

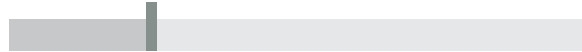
- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015, vise à réduire la quantité d'eau et à améliorer la qualité des eaux de ruissellement, tout en proposant plusieurs interventions en ce sens.
- Des mesures réglementaires visant à proscrire certains types de bâtis et usages vulnérables dans les zones de points bas topographiques, sujettes à des inondations de surface, restent à être adoptées. Un mandat est en cours d'exécution à cet effet, à la Direction de l'urbanisme.
- Le Service de l'eau a proposé une disposition réglementaire sur le débranchement des gouttières extérieures qui pourrait être ajoutée au règlement sur la construction de la Ville.
- Le Service de l'eau propose l'aménagement d'infrastructures multifonctionnelles inondables (ex. : terrain sportif, espace vert) afin que ces espaces puissent servir de bassins de rétention de surface temporaires et à moindre coût, lors de pluies intenses.
- En 2015, une division a été créée pour gérer l'ensemble des activités menant à la réalisation du plan directeur, sous la gestion d'un chargé de projet.
- La portée du plan directeur a considérablement évolué : la Ville y a inclus les nombreux défis liés au contrôle des débordements. Un nouveau plan d'étude est ainsi mis en application en vue de terminer le projet en 2019.

Établir un plan directeur complet du réseau d'égouts permettant d'identifier les infrastructures de captage à mettre à niveau.

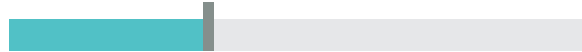
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 25 %



Avancement 2015 : 35 %



ACTION 21

PRÉVENIR ET CORRIGER LES RACCORDEMENTS INVERSÉS CONTAMINANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

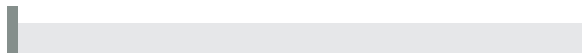
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

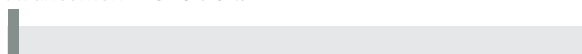
ENGAGEMENTS

Effectuer un suivi régulier de la qualité des eaux des exutoires du réseau d'égout pluvial.

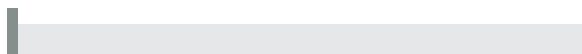
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Inspecter 2 500 bâtiments afin d'y dépister les raccordements inversés.

Avancement 2011 : 90 %



Avancement 2013 : 100 %

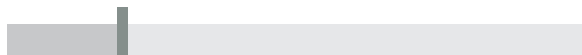


Avancement 2015 : 100 %



Corriger 125 situations de raccordements inversés d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ La réalisation de cet engagement débutera lorsque l'inventaire complet des réseaux pluviaux sera terminé (voir action 20).

■ Depuis le début du programme, quelque 10 000 dépistages ont été effectués, ce qui dépasse largement l'objectif établi pour 2015.

■ Depuis le début du programme, quelque 140 corrections ont été effectuées, ce qui dépasse l'objectif établi de 12 %.



ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre le dépistage dans les 120 réseaux qui n'ont pas encore été étudiés.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 80 %

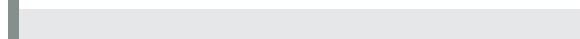


Avancement 2015 : 100 %

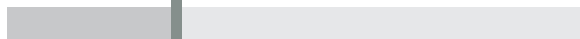


Préparer un plan de prévention des raccordements inversés aux réseaux publics d'ici 2015.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 80 %

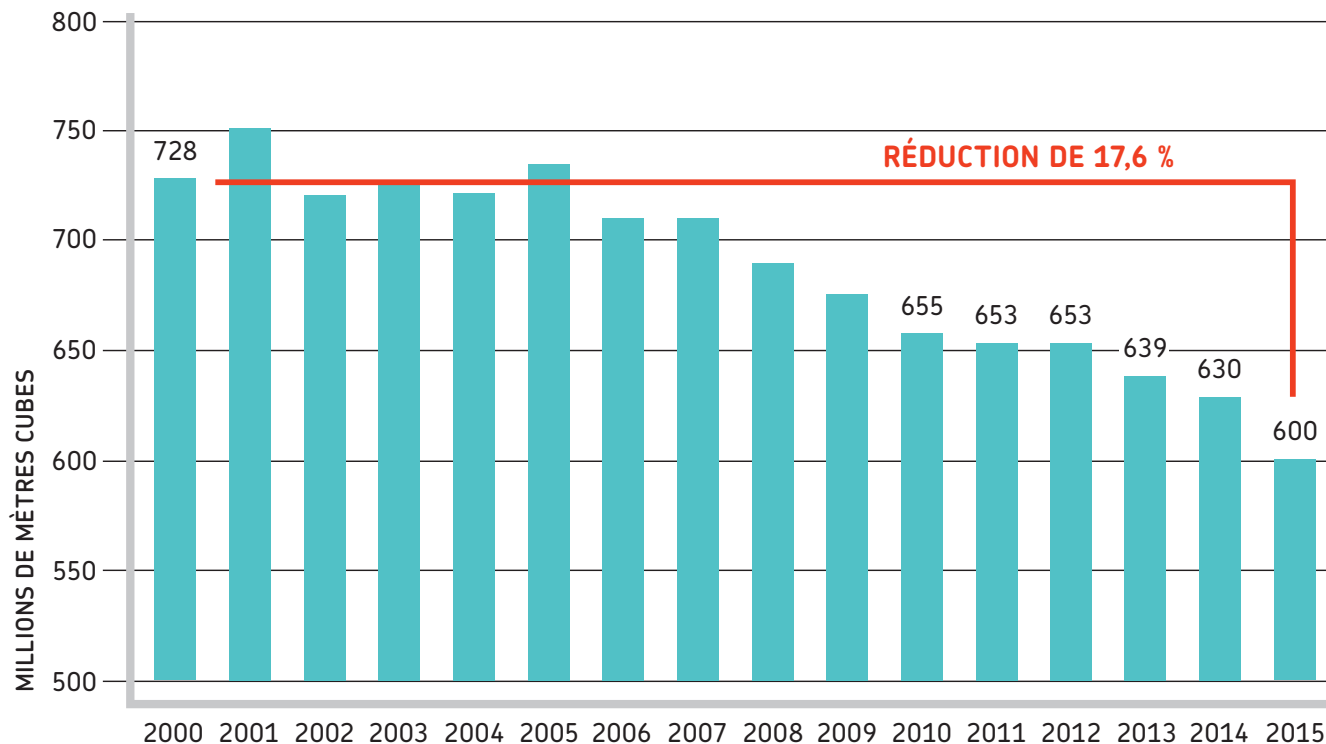


RÉALISATIONS

- Le programme *PLUVIO 2015* a permis de terminer l'échantillonnage des 188 réseaux pluviaux contaminés de l'agglomération montréalaise.
- En plus de l'étude des derniers réseaux pluviaux contaminés repérés sur la base de l'inventaire réalisé en 2007 et 2008, une centaine de nouveaux réseaux, détectés grâce à l'utilisation d'outils géomatiques, ont aussi été étudiés en 2015, de sorte que tous les réseaux pluviaux contaminés du territoire ont été étudiés une première fois.
- En 2016, la Ville prévoit accentuer les phases de vérification et d'approbation des réseaux pluviaux où les raccordements inversés ont été corrigés en tout ou en partie.
- En 2015, le comité exécutif s'est montré favorable au développement et à la mise en place d'un projet de délivrance de certificat de conformité obligatoire pour les branchements au réseau public, les entrées de service en plomb et la protection contre les refoulements.
- Une étude de faisabilité et un projet-pilote sont actuellement évalués par le Service des affaires juridiques et le Service de l'eau.

L'OBJECTIF DU PLAN DE RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU ENTRE 2000 ET 2015 A ÉTÉ DÉPASSÉ.

PRODUCTION D'EAU POTABLE 2000-2015 | AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Saint-Léonard – Bassins de rétention du Domaine Chartier](#)
- [Brasserie Labatt – Récupération d'eau de refroidissement des pasteurisateurs](#)
- [Cégep de Saint-Laurent – Nos étudiants au service de l'eau!](#)
- [Éco-quartier Saint-Jacques – Effet de terre aux Habitations Jeanne-Mance \(HJM\)](#)
- [Polytechnique Montréal – Construction d'un nouveau bâtiment aux standards LEED Or](#)
- [Travaux de réfection du siège social de Gaz Métro](#)



OBJECTIF LIÉ :

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD), DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- En 2014, le taux de récupération global pour l'agglomération de Montréal est de 38 %.
- Le taux de récupération ventilé par types de matières se présente ainsi :
 - Matières recyclables : 58,3 %
 - Matières organiques : 14 %
 - Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants : 60,2 %
 - Résidus domestiques dangereux : 59 %
- La quantité d'ordures ménagères éliminées a diminué de 12 % entre 2010 et 2014.

ACTION 22

IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

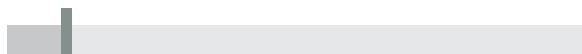
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

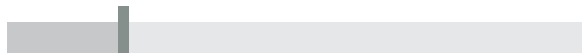
ENGAGEMENTS

Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux, utiliser des verres réutilisables et des pichets d'eau plutôt que de l'eau embouteillée et s'assurer que des fontaines d'eau potable sont en place aux endroits adéquats.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %



Avancement 2015 : 50 %

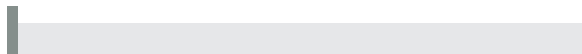


RÉALISATIONS

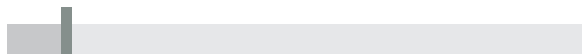
- Dix-sept territoires sur 33 ont mis en place des mesures de réduction ou de bannissement des bouteilles d'eau à usage unique pour les bâtiments municipaux, les réunions ou les événements publics.

Remplacer le plastique n° 6 dans les comptoirs alimentaires qui sont régis par la Ville.

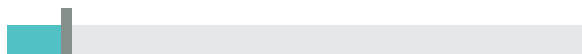
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 10 %



Avancement 2015 : 10 %



- Quatre territoires ont mis en place des mesures de remplacement des contenants en plastique n° 6 par des contenants réutilisables pour les bâtiments municipaux ou des événements.

ACTION 23

IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

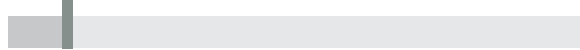
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

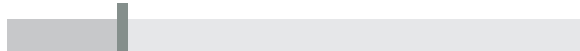
ENGAGEMENTS

Offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (huit logements et moins).

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %

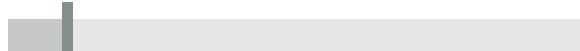


Avancement 2015 : 44 %

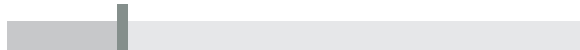


Construire deux centres de digestion anaérobie, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 20 %



Avancement 2015 : 20 %



Détourner les résidus CRD de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement.

En continu

RÉALISATIONS

- En 2015, la collecte des résidus alimentaires et des résidus mélangés (alimentaires et verts) est offerte à 234 989 foyers, sur un potentiel de 536 533 (immeubles de huit logements et moins), soit 44 % des foyers.

- L'ensemble des sites a été déterminé. Les documents d'appel d'offres pour la première phase du projet sont presque terminés. Un site de remplacement, à la suite de la perte du site du CEM, a été trouvé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et les instances ont confirmé ce site en mars 2015.

- On estime que 40 % des matières envoyées aux centres de traitement sont détournées de l'enfouissement. Entre 2010 et 2014, ce sont plus de 157 000 tonnes qui ont été acheminées vers des centres de traitement pour être recyclées.
- Trente territoires acheminent les résidus CRD de leur cour de voirie vers un centre de traitement.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Offrir une seule collecte de déchets par semaine.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 70 %

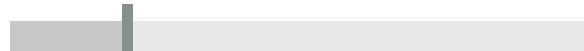


Avancement 2015 : 73 %

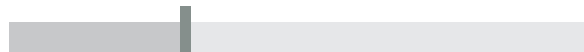


Accroître le réseau des écocentres.

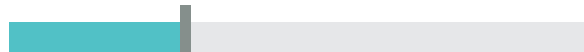
Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 30 %



RÉALISATIONS

■ En 2014, 24 des 33 territoires n'offraient plus qu'une collecte de déchets ménagers par semaine. Parmi ces territoires, huit modulent leurs collectes en fonction de la clientèle ou des saisons. La construction de centres de compostage et de biométhanisation permettra de nouveaux progrès.

■ Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR) prévoit l'ajout de huit écocentres supplémentaires. Celui de LaSalle a ouvert ses portes en 2011. Un appel d'offres a été lancé en 2013 pour la construction d'un écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent. L'ouverture de l'écocentre est prévue au cours de l'été 2016.

ACTION 24

TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

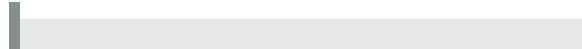
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010) d'ici 2011 pour la Direction de l'environnement.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %

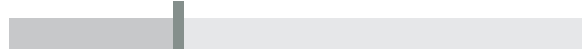


Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements.

En continu

Adopter des critères de développement durable pour les festivals et événements montréalais en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ Quatorze événements ont été certifiés entre 2010 et 2014. Les ressources allouées à la certification seront affectées à des projets d'envergure comme le 375^e anniversaire de Montréal.

■ La promotion continue. La maison de la culture de Pointe-aux-Trembles a obtenu son accréditation comme scène écoresponsable.

■ Certains des critères d'évaluation des demandes d'aide financière pour les festivals et événements tiennent compte du développement durable (Jeux du Québec 2016, 375^e anniversaire de Montréal en 2017, etc.).

■ Des critères de développement durable ont été inscrits aux cahiers des charges de 30 promoteurs pour l'organisation d'événements ou de festivals.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- Aéroports de Montréal (ADM) – Implantation de la collecte des matières organiques à l’aéroport Montréal-Trudeau
- Agence de la santé publique du Canada (ASPC) – Déménagement écologique
- Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Recyclage des matériaux d’excavation
- Centre Eaton – Les Journées sans sacs
- Centre de santé et de services sociaux d’Ahuntsic et Montréal-Nord (CSSSAM-N) – Obtention du niveau 3 Performance du programme ICI ON RECYCLE!
- Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – Programme de récupération des équipements électroniques et électriques « E-déchets »
- Éco-quartier Saint-Jacques – Vers une gestion intégrée des matières résiduelles dans les immeubles à vocation multiple du Vieux-Montréal
- Électrobac : Faciliter la récupération de déchets électroniques auprès des citoyens
- Fondation CSN – Implantation de la phase 1 du Plan de gestion des matières résiduelles de l’édifice du Carrefour financier solidaire
- Insertech Angus – DÉDUIRe : pour une consommation responsable des TIC!
- Le réseau québécois des femmes en environnement – Encourager l’organisation d’événements écoresponsables
- Les valoristes, coopérative de solidarité – Dépôt temporaire pour contenants de boisson consignés – Été 2014
- Loto-Québec – Intégration de critères de développement durable dans l’attribution des commandites
- Loto-Québec – Organiser des événements qui respectent les principes de l’écoresponsabilité
- Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) – Ruelle du réemploi
- Société de développement Angus – Mise en place d’un Plan de gestion intégrée des matières résiduelles
- Société des alcools du Québec (SAQ) – Retrait des sacs à usage unique dans les succursales
- Université Concordia – R4 COMPOST
- Ville de Côte Saint-Luc – Service des travaux publics – Collecte des matières organiques



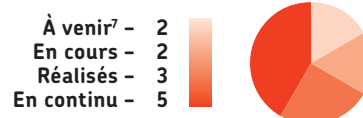
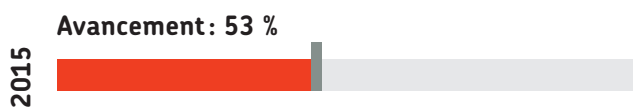
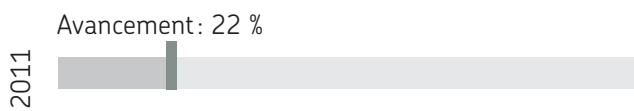
ORIENTATION 4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES, LES INSTITUTIONS ET LES COMMERCES

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

6 actions comprenant 12 engagements

Statut des engagements municipaux



⁷Ou encore : action suspendue lorsque, par exemple, le mandat est modifié.



OBJECTIF LIÉ :

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

- Objectif non chiffré.

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

- Les certifications « témoins » nommées dans le Plan 2010-2015 ont vu leur nombre soit augmenter soit diminuer entre 2010 et 2015 (objectif global de +30 % d'ici 2020) :
 - BOMA BEST : +35 %;
 - LEED : +461 %;
 - Établissement vert Bruntland : +7 %;
 - Ici on recycle : -11 %;
 - ISO 14001 : les données ne sont plus colligées.

Le pourcentage d'accroissement total du nombre de certifications entre 2010 et 2015 est de 14 % (ce pourcentage inclut toutefois les données de la norme ISO 14001, qui ne sont plus comptabilisées en 2015).

ACTION 25

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

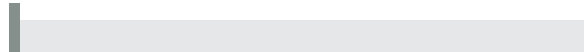
ENGAGEMENTS

Soutenir le rayonnement d'Écotech Québec et la mise en œuvre de son plan d'action, notamment la création d'une vitrine des technologies propres.

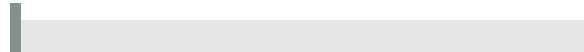
En continu 

Inclure les entreprises en technologies propres dans les secteurs prioritaires d'investissement des organismes de développement économique local de Montréal.

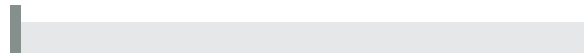
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



Proposer, de concert avec les gouvernements, des outils réglementaires et fiscaux visant à accélérer le développement d'une industrie locale montréalaise, concurrentielle sur les marchés mondiaux.

En continu 

Contribuer à la mise en place d'un marché du carbone et assurer le maintien de la Bourse du carbone à Montréal en collaboration, notamment, avec Réseau Environnement et Écotech Québec, le Conseil patronal de l'environnement et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

En continu 

RÉALISATIONS

- Le lancement d'Écotech est bien amorcé et son autonomie est dorénavant assurée.

- Les organismes de développement locaux ont été remplacés par PME Montréal en 2015. Les entreprises de technologies propres sont admissibles aux différents fonds disponibles.

- En juin 2011, le chantier Cadre réglementaire et fiscal d'Écotech Québec a déposé aux gouvernements fédéral et provincial une proposition concernant de nouvelles dispositions législatives visant l'introduction d'un crédit d'impôt favorisant la commercialisation de nouvelles technologies. Cette proposition a été réitérée en 2013.

- Le gouvernement du Québec a adopté le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, en décembre 2011.

ACTION 26

STIMULER LA DEMANDE DE TECHNOLOGIES, DE PRODUITS ET DE SERVICES VERTS

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT,
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adopter une politique d'approvisionnement responsable qui tient compte de l'impact environnemental et social des acquisitions de biens et services de l'administration municipale, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %

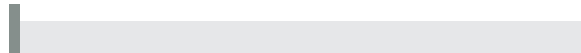


Avancement 2015 : 100 %

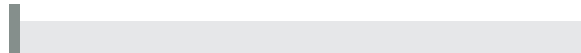


Proposer l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergies vertes (éoliennes, panneaux solaires et autres).

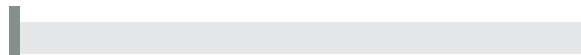
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



RÉALISATIONS

- La politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal a été adoptée le 27 octobre 2011. Plusieurs points de cette politique sont en lien avec le développement durable.
- En 2014, la Ville de Montréal a conclu deux ententes-cadres d'une durée de deux ans chacune, avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes écoénergétiques. Ces ententes visent le remplacement de véhicules plus énergivores à la fin de leur durée de vie utile.
- Aucune réglementation n'a été préparée à cet effet, mais certains projets immobiliers proposent des aménagements en ce sens (sous la responsabilité de chaque arrondissement).

ACTION 27

AIDER LES ENTREPRISES MONTRÉALAISES À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

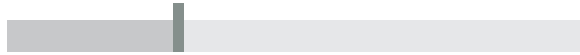
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

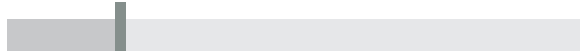
ENGAGEMENTS

Implanter sur le territoire montréalais un concept d'écoparc industriel pour encourager les entreprises à amorcer individuellement et collectivement un virage vert dans les parcs et espaces industriels.

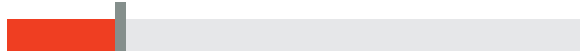
Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 20 %

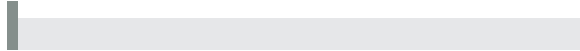


Avancement 2015 : 20 %

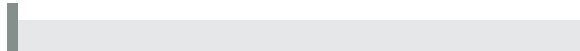


Intégrer un volet vert et des incitatifs à la certification environnementale dans les programmes d'aide existants, si possible, et futurs destinés aux entreprises montréalaises.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Le projet a été suspendu, faute de financement des gouvernements fédéral et provincial.

- Depuis octobre 2013, pour être admissible au Programme réussir@Montréal (PR@M)-Industrie, un bâtiment doit obtenir une des certifications suivantes : BOMA BEST, LEED, Living Building Challenge, ou encore une subvention d'Hydro-Québec en efficacité énergétique. De plus, une prime est accordée pour une certification LEED. L'engagement a été réalisé en 2013. Sur les 161 projets réalisés à ce jour dans le cadre du PR@M-Industrie, 21 ont obtenu une certification LEED.

ACTION 28

ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION, UNE RÉGLEMENTATION OU UNE POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR DES CERTIFICATIONS INTÉGRANT DES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

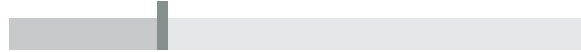
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT,
SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

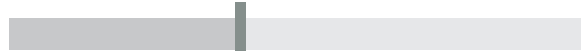
ENGAGEMENTS

Mettre en place un système de gestion environnementale dans au moins 4 unités d'affaires.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 50 %



Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon des normes reconnues (LEED, BOMA BEST et autres) sur le territoire et préparer à moyen terme une réglementation visant une certification obligatoire.

En continu

RÉALISATIONS

- Le Service de l'environnement a mis sur pied un système de gestion environnemental (SGE) en 2006.
- En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Un second audit de conformité environnementale (ACE) a été effectué au sein du service en incluant les activités des sept écocentres – cet exercice s'inscrit dans le déploiement du 3^e cycle de mise en œuvre du SGE.
- L'arrondissement de Saint-Laurent a implanté un SGE et obtenu la certification ISO 14001 en août 2013.
- En 2012, un groupe de travail a été formé pour examiner la possibilité de « verdir » le règlement de construction. Le *Guide technique pour préparer une solution de rechange en vue de la construction de toits végétalisés* a été produit à partir des travaux de ce groupe de travail.
- Le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015, comprend des dispositions réglementaires visant à favoriser la construction et la rénovation de bâtiments durables.

ACTION 29

RÉVISER LES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE À STIMULER LA CERTIFICATION

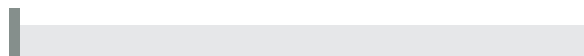
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Réviser les programmes municipaux de soutien financier de la Ville et y intégrer des incitatifs à la certification environnementale.

Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

- Depuis octobre 2013, pour être admissible au PR@M-Industrie, un bâtiment doit obtenir une des certifications suivantes : BOMA BEST, LEED, Living Building Challenge, ou encore une subvention d'Hydro-Québec en efficacité énergétique. De plus, une prime est accordée pour une certification LEED. L'engagement a été réalisé en 2013. Sur les 161 projets réalisés à ce jour dans le cadre du PR@M-Industrie, 21 ont obtenu une certification LEED.

ACTION 30

PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENT

Participer à l'organisation de rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

En continu

RÉALISATION

- Depuis 2010, trois formations portant sur les certifications ou programmes environnementaux ont été organisées dans le cadre des activités du Réseau des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [5N PLUS INC. – Cycle de vie du tellure de cadmium \(CdTe\)](#)
- [Arrondissement de Saint-Laurent – Première organisation municipale certifiée ISO 14001 au Québec](#)
- [Corporation de développement économique et communautaire \(CEDEC\) de Rosemont-Petite-Patrie – Des PME montréalaises durables](#)
- [Environnement jeunesse \(ENJEU\) – Cégep Vert du Québec : une certification en gestion durable](#)
- [KPMG – L'employé, leader dans la communauté montréalaise](#)
- [Maison du développement durable \(MDD\) – Programmation 2013 de la Maison du développement durable](#)
- [Société de transport de montréal \(STM\) – Démarche d'approvisionnement responsable](#)
- [Société de transport de montréal \(STM\) – Partenariat avec la Société de développement social de Ville-Marie \(SDSVM\) pour le pôle de services en itinérance](#)
- [Ville de Montréal – Direction des stratégies et transactions immobilières – Certification LEED CI Argent pour l'édifice Louis-Charland](#)



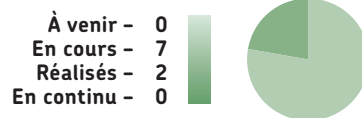
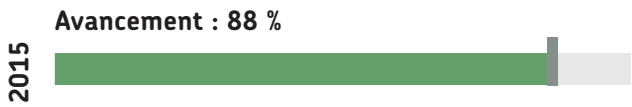
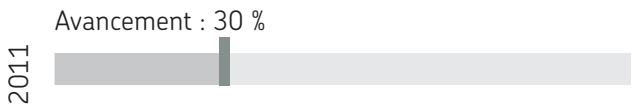
ORIENTATION 5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

4 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



OBJECTIF LIÉ :

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

- L'indice de canopée de 20,3 % a été calculé sur la base de photographies aériennes prises en 2007. Cette donnée sera de nouveau mesurée en 2017.

ACTION 31

ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVERSITÉ

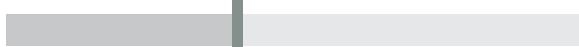
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Élaborer un cadre de collaboration avec les intervenants œuvrant dans la mise en valeur de la biodiversité à Montréal, d'ici 2013.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 95 %



Atteindre l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais.

Avancement 2011 : 90 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

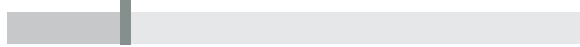
- La Ville de Montréal a collaboré et participé à la Journée d'échange 2015 sur la biodiversité pour les acteurs municipaux, tenue à Montréal et organisée par le Conseil québécois des municipalités pour la biodiversité de Réseau environnement. L'événement a réuni 45 experts de diverses municipalités du Québec pour échanger sur les meilleures pratiques et les défis associés à la protection de la biodiversité en milieu urbain.
- La Ville a participé au développement du Pôle international d'excellence en biodiversité urbaine de Montréal, un projet de Concertation Montréal et du Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à réunir les principaux acteurs de la biodiversité à Montréal pour faciliter les échanges et promouvoir l'action en faveur de la biodiversité.
- Avec l'acquisition de terrains dans les écoterritoires des rapides du Cheval Blanc, du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du corridor écoforestier de l'île Bizard, la Ville de Montréal a atteint son objectif de protéger 6 % du territoire à l'intérieur des terres.
- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis avril 2015, ajuste maintenant la cible de protection à 10 %.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Confirmer la protection des sites visés par l'objectif de 6 % de protection du territoire montréalais par leur inscription au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 60 %

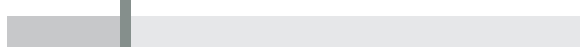


Avancement 2015 : 70 %

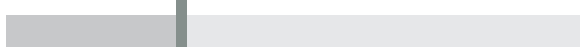


Création d'un paysage humanisé, tel que le définit la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 30 %



Avancement 2015 : 55 %



RÉALISATIONS

- Poursuite de la révision du programme de gestion écologique et révision subséquente des modalités de gestion des sites à inscrire au Répertoire des milieux naturels protégés.

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a émis, en septembre 2015, un avis confirmant que le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard correspond à ses exigences pour se qualifier comme paysage humanisé. Le Ministère invite maintenant la Ville à déposer le plan de conservation et de mise en valeur du projet en tenant compte des recommandations du gouvernement. Ce document est en cours d'élaboration.

ACTION 32

TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LEURS SERVICES ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN

UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL

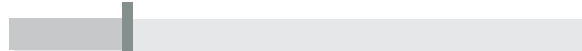
ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une stratégie de biodiversité et de verdissement :

- Développer les modalités de gestion consacrées aux différents habitats (bois, rives, friches, milieux humides);
- Assurer la protection des milieux humides d'intérêt.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 80 %

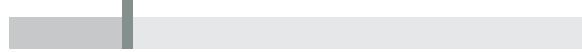


Avancement 2015 : 85 %



Élaborer une nouvelle programmation visant la création de promenades vertes qui traversent les secteurs plus densément peuplés de l'agglomération de Montréal.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 50 %

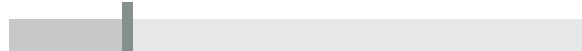


Avancement 2015 : 100 %



Évaluer les besoins d'investissements à plus long terme dans le domaine de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ Une réflexion sur le processus à mettre en place concernant la stratégie de biodiversité est en cours. Un document interne a été produit et les propositions qu'il comprend font actuellement l'objet d'une analyse.

■ Une réflexion sur la mise à jour de la gestion écologique en milieu naturel est en cours, dans la perspective de renouveler les modalités de gestion des différents habitats. Pour l'instant, la gestion s'effectue selon les orientations du *Programme de gestion des écosystèmes*, toujours en vigueur.

■ Premier projet - Promenade Fleuve-Montagne : 70 % des plans et devis des tronçons situés au nord de l'avenue McGill College sont faits. L'avant-projet définitif pour les tronçons situés au sud de la rue Sherbrooke est terminé.

■ Une consultation, menée sous forme de marketing expérientiel favorisant l'implication citoyenne et visant l'évaluation de la demande dans trois grands parcs montréalais, a été effectuée en 2015 : parc La Fontaine, parc Angrignon et parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

■ Un grand nombre d'utilisateurs, 16 040 au total, se sont prêtés à l'exercice en participant à un sondage individuellement ou en groupe, ce qui a permis de recueillir 5 033 questionnaires remplis.

ACTION 33

DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET DE L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION

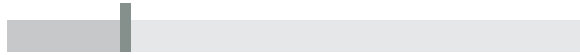
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL, SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Mettre en œuvre une plateforme commune d'information relative à la biodiversité, d'ici 2012, en collaboration avec les partenaires spécialisés dans ce domaine.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 95 %



RÉALISATIONS

- L'importante bonification de la section « Biodiversité » du site Internet du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal est en cours depuis juillet 2015. Une mise à jour de la section a été effectuée et une nouvelle page Internet a été créée afin de présenter aux citoyens la surprenante biodiversité floristique et faunique présente à Montréal.
- En 2016, il est prévu de poursuivre le travail en ajoutant de nombreuses pages qui traiteront notamment des grands enjeux en milieu urbain et des meilleures pratiques à mettre en place pour favoriser une cohabitation harmonieuse avec la nature urbaine. La Ville a participé au développement du Pôle international d'excellence en biodiversité urbaine de Montréal, un projet de Concertation Montréal et du Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à réunir les principaux acteurs de la biodiversité à Montréal pour faciliter les échanges et promouvoir l'action en faveur de la biodiversité.
- Il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*.

ACTION 34

RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

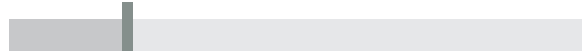
UNITÉ MUNICIPALE RESPONSABLE : SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Établir le portrait des actions en gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais en vue de l'élaboration d'un programme d'ici 2015.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 60 %



Avancement 2015 : 90 %



RÉALISATIONS

- Le Règlement sur l'utilisation des pesticides a été modifié afin de permettre l'utilisation d'un ingrédient actif visant le contrôle de l'agrile du frêne dans les zones sensibles.
- La Ville de Montréal a annoncé, lors de la séance du comité exécutif du 9 décembre 2015, l'adoption prochaine du Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation des pesticides, visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'île de Montréal. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} février 2016.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DES PARTENAIRES

- [Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Le Plan bleu vert : une étape déterminante pour la plage de l'Est](#)
- [Arrondissement de Ville-Marie – Quartier 21 Peter-McGill – Mon îlot vert en ville](#)
- [Bureau du Mont-Royal – Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain](#)
- [Comité ZIP Ville-Marie – Route bleue du Grand Montréal](#)
- [Espace pour la vie – Mon jardin Espace pour la vie](#)
- [Fédération canadienne de la faune \(FCF\) – Défi Habitat – Pollinisateurs](#)
- [Les amis de la montagne – Le programme d'intendance environnementale du mont Royal la communauté en action](#)
- [Société écocitoyenne de Montréal – Sainte-Marie, de ruelle en ruelle](#)
- [Ville de Montréal – Direction des grands parcs et de la nature en ville – Actions en faveur de la protection des milieux naturels](#)

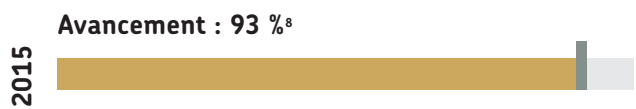
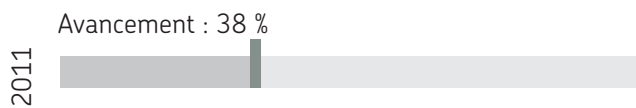


VOLET SOCIAL

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS LIÉES À L'ORIENTATION

3 actions comprenant 9 engagements

Statut des engagements municipaux



^s La modification du mandat concernant le *Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre* explique le recul de la progression de l'engagement.

ACTION 35

ÊTRE SOLIDAIRE

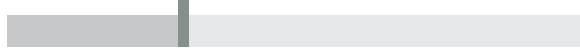
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES,
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Développer, en collaboration avec les différentes instances visées, des projets en environnement et de développement durable, notamment à Port-au-Prince (Haïti) d'ici 2015.

Avancement 2011 : 30 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Encourager la réalisation et la participation d'employés à des missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise).

En continu

Promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

En continu

RÉALISATIONS

- Depuis 2010, près d'une cinquantaine de missions ont été réalisées en Haïti par des employés municipaux.
- Depuis 2010, près de 15 employés municipaux ont participé au programme *Congé solidaire*. Merci à ces personnes engagées! Ce programme sera renforcé au cours des années à venir et la Ville s'en réjouit.
- En 2013, la Ville de Montréal a signé la Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale, une initiative du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La Ville de Montréal participe à la mise en place d'une plateforme de commerce électronique pour les entreprises d'économie sociale. Elle participe aussi à la stratégie concertée de marketing de l'économie sociale de la région de Montréal : le projet pilote *L'économie sociale, j'achète!*
- En 2014, près de 90 entreprises d'économie sociale ont conclu un ou plusieurs contrats avec la Ville de Montréal, pour une valeur totale de plus de 6,2 millions de dollars (M\$). En 2015, 68 entreprises d'économie sociale agissaient à titre de fournisseur de la Ville, pour des contrats d'une valeur de près de 6,5 M\$.
- Le PR@M-Économie sociale a engagé un total de 3,2 M\$, destinés à des projets immobiliers collectifs du secteur de l'économie sociale (aux étapes de conception, de planification et de construction).



ACTION 36

ÊTRE ÉQUITABLE

UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS,
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En continu

Collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

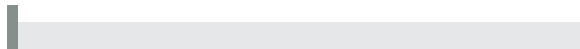
En continu

RÉALISATIONS

- Dans le cadre de l'entente Ville-MESS, 532 projets de 317 organismes ont été soutenus, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Pour les projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI), soulignons le démarrage de 11 projets structurants, soutenus par l'enveloppe liée à la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Au total, il existe 12 démarches RUI (1,7 M\$).
- De nombreuses actions ont été menées, telles que l'animation d'un kiosque et de deux ateliers sur l'emploi, une entrevue au Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, ainsi que l'offre d'un module de formation en gestion de la diversité pour les cadres de la Ville de Montréal.
- Créé en 2006 en partenariat avec Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le *Programme de parrainage professionnel* offre des stages rémunérés de 27 semaines. Il s'inscrit dans l'engagement de la Ville à poser des actions pour répondre notamment aux problèmes d'intégration en emploi des personnes immigrantes. Il aura permis jusqu'ici à 355 stagiaires de développer leurs compétences et de vivre une première expérience de travail significative au Québec.
- L'engagement a été réalisé.

Réviser le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi.

Avancement 2011 : 0%



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



ACTION 37

ASSURER LA RELÈVE

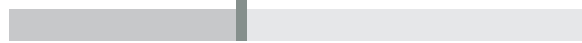
UNITÉS MUNICIPALES RESPONSABLES : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS, SERVICE DE LA CULTURE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ENGAGEMENTS

Poursuivre le Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 70 %



Encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement (embauche de 160 jeunes annuellement).

En continu

Augmenter la part de la relève dans la programmation culturelle (réseau Accès culture) afin de la faire passer de 12 à 20% d'ici 2014.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 100 %



RÉALISATIONS

■ L'objectif de ce mandat a été modifié, puisqu'il vise non seulement à planifier la relève, mais aussi à attirer, retenir et former les employés actuels et futurs au sein de deux fonctions (contremaître et inspecteur des bâtiments). Ainsi, cette approche systémique implique des travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années. La modification du mandat explique le recul de la progression de l'engagement.

■ En moyenne, 118 jeunes ont été embauchés par année.

■ Globalement, depuis 2010, la part occupée par la relève dans la programmation du réseau Accès culture a plus que doublé. L'objectif a donc été largement dépassé.





**SUIVI DES
RÉALISATIONS DU
PLAN CORPORATIF
DE MONTRÉAL
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



L'administration municipale s'est dotée d'un plan interne pour inscrire le développement durable au cœur de son fonctionnement. Le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 complète donc le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il comprend, entre autres, une « feuille de route » qui propose des mesures à mettre en œuvre pour y parvenir :

- dans les plans, politiques, programmes et grands projets menés par l'administration municipale montréalaise;
- dans les pratiques de gestion, par des initiatives écoresponsables;
- dans la mesure des performances environnementales, sociales et économiques de l'administration municipale montréalaise.

Mentionnons que certaines actions prévues au plan corporatif n'ont pas été réalisées en raison de la réorientation de certains mandats.

PLANS, POLITIQUES, PROGRAMMES ET GRANDS PROJETS

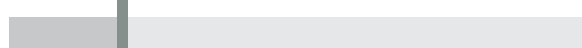
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2014 ET 2015

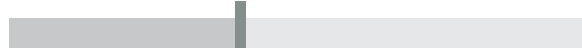
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉLABORATION OU À LA RÉVISION D'UN PLAN OU D'UNE POLITIQUE

Révision du Plan d'urbanisme, de la Stratégie de développement économique, de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, etc.

Avancement 2011 : 20 %



Avancement 2013 : 40 %



Avancement 2015 : 70 %

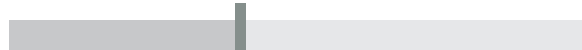


- L'approche du développement durable est progressivement intégrée aux outils de planification adoptés.
- Le développement durable a été intégré au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, aux discussions du Forum social en vue d'une politique sur le développement social, au Plan d'action régional Montréal physiquement active et à la stratégie d'électrification des transports.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉLABORATION OU À LA RÉVISION D'UN PROGRAMME

Révision des programmes reliés aux thèmes des quartiers durables et de l'économie verte en fonction de l'audit.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 50 %



Avancement 2015 : 85 %



- L'audit sur le thème des quartiers durables a été effectué. Cinq programmes municipaux reliés à ce thème ont été analysés.
- La mise sur pied du projet pilote *Quartier intégré* (Qi) a découlé de cet audit.
- L'audit sur l'économie verte n'a pas été réalisé.
- Un projet *Quartier intégré* (QI) a été créé en 2015 dans trois quartiers triplement vulnérables, soit sur le plan environnemental, social et économique. Un budget total de 4,05 M\$ pour la période 2016-2018 permettra la poursuite des interventions et l'intégration progressive des objectifs de cinq programmes (*Quartiers 21, Quartiers culturels, Quartiers verts, Promenades urbaines et Revitalisation urbaine intégrée*) au sein du programme *Quartier intégré*.

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2014 ET 2015

**INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION
D'UN GRAND PROJET**

Outils d'évaluation en développement durable pour les grands projets.

Avancement 2011 : 70 %



Avancement 2013 : 90 %



Avancement 2015 : 100 %



- Une grille d'accompagnement en développement durable a été réalisée pour les grands projets d'aménagement. Une phase d'essai a eu lieu en 2012 et 2013, puis des améliorations ont été apportées à cet outil.
- Des plans d'action qui découlent de cette grille ont été élaborés pour différents projets d'envergure.

INITIATIVES ÉCORESPONSABLES

RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Formation des élus et des hauts dirigeants.

Avancement 2011 : 50 %



Avancement 2013 : 50 %



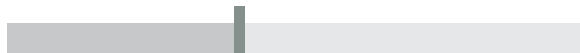
Avancement 2015 : 50 %



- Quinze élus ont participé à une formation sur le développement durable, le 31 janvier 2012 et le 30 septembre 2014.
- La formation destinée aux hauts dirigeants est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.

Stratégies de communications internes et campagnes de sensibilisation sur le site intranet.

Avancement 2011 : 40 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 70 %



- La Ville a réalisé à l'interne des campagnes en lien avec le développement durable (ex. : *Défi Climat*, campagne sur l'économie d'énergie, etc.).
- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée.



RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA PRISE DE DÉCISION

Section sur le développement durable dans les dossiers décisionnels des instances.

Avancement 2011 : 100 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %

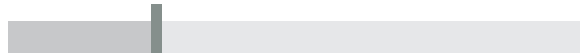


- Une rubrique sur le développement durable a été ajoutée aux sommaires décisionnels. Les décisions du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal s'appuient sur ces sommaires décisionnels.

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION DES ACTIVITÉS

Quatre directions du Service du développement et des opérations adoptant un système de gestion environnementale.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 50 %



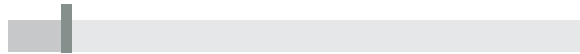
Avancement 2015 : 50 %



- La Direction de l'environnement a mis sur pied un SGE en 2006. En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Le 21 août 2013, l'Arrondissement de Saint-Laurent est devenu la première instance municipale du Québec à recevoir la certification internationale ISO 14001 en environnement, pour son Système de gestion environnementale.

Guide de bonnes pratiques en développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée et des exemples de bonnes pratiques liées à divers thèmes peuvent y être déposés par les employés.

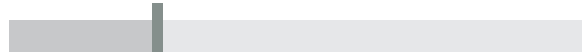
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA GESTION DES ACTIVITÉS

Quatre directions du Service du développement et des opérations adoptant un système de gestion environnementale.

Avancement 2011 : 25 %



Avancement 2013 : 50 %

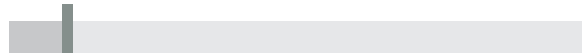


Avancement 2013 : 50 %



Guide de bonnes pratiques en développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 100 %



Avancement 2015 : 100 %



Déplacements carboneutres et fonds en développement durable.

Avancement 2011 : 80 %



Avancement 2013 : 80 %



Avancement 2015 : 80 %



- La Direction de l'environnement a mis sur pied un SGE en 2006. En 2012, 89 % des projets prévus au SGE étaient implantés ou en cours de réalisation.
- Le 21 août 2013, l'Arrondissement de Saint-Laurent est devenu la première instance municipale du Québec à recevoir la certification internationale ISO 14001 en environnement, pour son Système de gestion environnementale.

- Une section «WikiVille» sur le développement durable a été créée et des exemples de bonnes pratiques liées à divers thèmes peuvent y être déposés par les employés.

- Un mécanisme financier interne visant à favoriser l'achat de véhicules verts pour le parc automobile municipal est en vigueur. Au moyen de ce mécanisme, en 2015, le Fonds véhicules verts a reçu un montant de 30 722,50 \$ en compensation carbone et a octroyé des subventions totales de 25 248,95 \$ en vue de l'acquisition de six véhicules 100 % électriques ou hybrides.
- La création d'un fonds en développement durable est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.
- Une stratégie d'électrification des transports a été annoncée en 2015. Elle comprend l'électrification d'une partie du parc automobile municipal.



PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

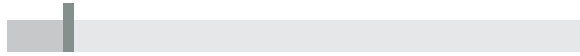
RÉSULTATS ATTENDUS

RÉALISATIONS DE 2012 ET 2013

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA PRODUCTION D'UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de développement durable.

Avancement 2011 : 10 %



Avancement 2013 : 70 %



Avancement 2015 : 100 %

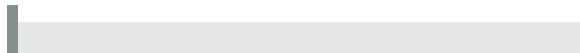


- Un premier [Rapport de développement durable pour Montréal](#) est disponible en ligne.

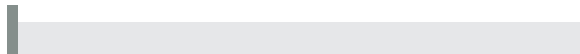
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PERSONNEL CADRE

Objectif de développement durable dans le rapport de gestion de la performance des directeurs des services centraux.

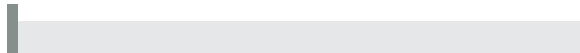
Avancement 2011 : 0 %



Avancement 2013 : 0 %



Avancement 2015 : 0 %



- L'intégration du développement durable à l'évaluation de la performance du personnel cadre est reportée, tel que cela est décrit dans le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335. Cet engagement a été modifié et ce dossier décisionnel est relié à l'agriculture urbaine.



LE RÉSEAU DES PARTENAIRES DU PLAN

Espace privilégié de communication et d'échanges, le Réseau des partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 a pour mission de mobiliser les partenaires engagés dans l'atteinte des objectifs du Plan et de favoriser le rayonnement de celui-ci à l'échelle de la collectivité montréalaise. Il est animé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Concertation Montréal et la Division du développement durable – Direction générale, de la Ville de Montréal.

Au cours des deux dernières années, le Réseau des partenaires a poursuivi ses activités de mobilisation, notamment l'organisation de rencontres thématiques et la tenue du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

RENCONTRES THÉMATIQUES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS

Entre 2010 et 2015, plus d'une trentaine de rencontres thématiques et autres événements ont été organisés. Ils ont permis aux partenaires de mieux s'informer sur des thématiques en lien avec les actions du Plan et, aussi, d'échanger de l'information avec des experts et entre eux.

Le détail des présentations des [déjeuners-causeries](#) est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Parmi les thèmes des déjeuners-causeries présentés en 2014-2015 figurent :

- Le Système alimentaire montréalais (SAM), tout un menu de possibilités!;
- Exemples inspirants et outils pour la gestion des matières organiques;
- Approvisionnement responsable;
- Forêt urbaine durable : chaque arbre compte!;
- L'état de l'eau à Montréal;
- Verdir les zones industrielles et commerciales;
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.



**LE GALA DE
RECONNAISSANCE
EN ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE
MONTREAL**



Chaque année, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal est l'occasion de souligner et de promouvoir les initiatives novatrices de plusieurs partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Ce gala est organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, avec la collaboration de la Ville de Montréal et Concertation Montréal. Il rassemble annuellement près de 500 acteurs montréalais issus des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire.

De 2007 à 2016, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal a permis de faire connaître des projets novateurs et inspirants, réalisés au cours de ces dix années par les partenaires du Plan. Ainsi, près de 400 projets ont été soumis au Gala. Les finalistes et les gagnants ont été déterminés par des comités de sélection indépendants. Un répertoire complet des projets a été élaboré en 2015; il comprend une fiche par projet et une carte interactive pour localiser les projets sur le territoire. Dans certains cas, il est possible de regarder des capsules vidéo illustrant les projets lauréats.

DES PROJETS DIGNES DE MENTION

Portrait des projets nommés et lauréats au Gala (2007-2015)

<http://gala.cremtl.qc.ca/pdd>



ANNEXE 1

LISTE DES PARTENAIRES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015, en date du 31 décembre 2015

5N Plus
Accès Fleuve / Comité ZIP Ville-Marie
Aedifica
Aéroports de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal)
Agence métropolitaine de transport
Alcoa Canada
Alouettes de Montréal
Andrée Marsot Design
AQME - Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Aqua Climax inc.
Association de la construction du Québec
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
Association québécoise de vérification environnementale
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
Atelier TAUTEM
Baléco inc.
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
Biomimétisme Québec
BLANK
Bleu Innovation
BQAM
Brasserie Labatt du Canada
Caisse d'économie solidaire Desjardins car2go
Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville
CDEC Ahuntsic-Cartierville
CDEC Centre-Nord
CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
CDEC Rosemont-Petite-Patrie
Cégep de Saint-Laurent
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Marie-Victorin
Cent pour Cent Condo et Immo
Centraide du Grand Montréal
Centre d'aide à la réussite et au développement
Centre d'écologie urbaine de Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre international de solidarité ouvrière
Centre international Unisfera
Centre universitaire de santé McGill
Chambre de commerce de l'Est de Montréal
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CIBL 101,5 Radio-Montréal
Cirque du Soleil
Cofely services inc. - GDF Suez
Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD)
Collège Ahuntsic
Collège Rosemont
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent
Comité écologique du Grand Montréal
Comité ZIP Jacques-Cartier
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Communauto
Compost Montréal
Concordia University - Art and Science Federation of Associations
Concertation Montréal
Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Conseil des entreprises de services environnementaux
Conseil des partenaires (Parc-Extension)
Conseil fédéral du Québec
Conseil jeunesse de Montréal
Conseil patronal de l'environnement
Conseil régional de l'environnement de Montréal
Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Construction D.J.L. (Région de Montréal)
Coopérative d'Habitation l'Union du Paradis
Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard
CRITERIA Conseil

CSSS du Cœur-de-l'Île	Fondation québécoise en environnement
CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord	Forum jeunesse de l'île de Montréal
CSSS de la Montagne	FPIInnovations
CSSS de la Pointe-de-l'Île	Gaz Métro
CSSS Jeanne-Mance	GESTION LI-AN
CSSS Lucille-Teasdale	Groupe AGECO
Culture Montréal	Groupe de recherche appliquée en macroécologie
C-Vert (Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman)	Groupe de ressources techniques
CyberCap	Bâtir son quartier
Cyclo Nord-Sud	Groupe IBI/DAA inc.
Deloitte	Groupe Pages Jaunes
Dessau	Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)
Développement économique Saint-Laurent	Hôpital Sacré-Cœur de Montréal
Dunsky Expertise en énergie	Hydro-Québec
Éco de la Pointe-aux-Prairies	Ici & Là
École de technologie supérieure (ETS)	Inerjys Ventures
École polytechnique de Montréal	Insertech Angus
École St-Georges de Montréal	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Écologistik	Institut du Nouveau Monde
Éco-quartier du Centre YMCA	InTerreArt
Pointe-Saint-Charles	Jeune Chambre de commerce de Montréal
Éco-quartier NDG	JPdL International
Éco-quartier Peter-McGill	KPMG
Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro	La boîte à faire
Éco-quartier Sainte-Marie	La Vitrine culturelle de Montréal
Éco-quartier Saint-Jacques de l'ASCCS	Lange Bleu
Écotech Québec	Le Centre Eaton de Montréal
Électrobac	Le Centre Sheraton Montréal
Ellio	Le Projet de la Réalité Climatique Canada
Énergie Solaire Québec	Le SERIC (Services environnementaux et développement industriel)
EnRacine / Taking Root	Le Sentier Urbain
ENvironnement JEUnesse	Les amis de la montagne
Équiterre	Les Amis du Parc Meadowbrook
Ethiquette	Les Fermes Lufa
Fairmont Le Reine Elizabeth	Les Valoristes, coopérative de solidarité
FÉCHIMM (Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain)	Loto-Québec
Fédération canadienne de la faune	Maillon Vert
FEM International	Maison du développement durable
Fondaction CSN	Marché solidaire Frontenac
Fondation David Suzuki	Martin Roy et Associés inc.
Fondation des jeunes pour un développement durable	Miel Montréal
Fondation dominicaine-canadienne	



Ministère du Développement Durable,
 de l'Environnement et de la Lutte contre
 les changements climatiques - Direction régionale
 de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
 de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
 Mouvement Créatif
 MTS Allstream
 MU
 Musée des beaux-arts de Montréal
 National Ecocredit
 Nature-Action Québec
 Novae
 Office municipal d'habitation de Montréal
 Ozone
 P3 Permaculture
 PARI Saint-Michel (Éco-quartier Saint-Michel /
 François-Perrault)
 Péristyle Nomade
 Philips Lumec
 Place Montréal Trust
 Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire
 de Montréal
 PricewaterhouseCoopers
 Projet Saint-Laurent / Jour de la Terre Québec
 Québec Cinéma
 Recyc-Ordi
 RECYC-QUÉBEC
 Régis Côté et associés
 Regroupement des éco-quartiers
 Réseau-Bureautique
 Réseau des femmes en environnement
 Ronald Jean-Gilles
 ROSE architecture
 SDC du Village
 Sierra-Club Québec
 Société canadienne du cancer (Division du Québec)
 Société de développement Angus
 Société de développement de l'Avenue
 du Mont-Royal
 Société de développement environnemental
 de Rosemont (SODER)
 Société de transport de Montréal
 Société de vélo en libre service (BIXI Montréal)
 Société des arts technologiques
 Société du Palais des congrès de Montréal
 Société du parc Jean-Drapeau
 Société en commandite Stationnement de Montréal
 Société environnementale de Côte-des-Neiges
 (SOCENV)
 Société Logique
 Société de la Place des Arts de Montréal
 SODEC RDP • PAT • ME
 Solutions de reconnaissance Rideau inc.
 Solutions Well Green
 SOVERDI
 Stantec Experts-Conseils Itée
 Studio MMA, atelier d'architecture
 Suncor Énergie
 Synergie Santé Environnement
 Système de stationnement pour vélos Urban
 Takt-etik
 Technoparc Montréal
 Tennis Canada
 Them concept
 TOHU, Cité des arts du cirque
 Tourisme Montréal
 TRAME-VERTE (Tremblay et Tremblay, SENC)
 Trigonix
 Troc-tes-Trucs
 Ubisoft
 Uinterre Conférences
 Université de Montréal
 Université du Québec à Montréal
 Université McGill
 v2com.ca
 Vanier College
 Vélo Urbain Consultants
 Vélo-Québec
 Vert Toit Mtl
 VertCité
 Ville en vert | Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
 Vinci consultants
 Vivre en Ville
 Voyagez Futé
 Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension
 Webtv.coop
 Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur – Éco-quartiers
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 Zoo Écomuseum

ANNEXE II

PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ADMINISTRATIONS LOCALES

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 au sein de l'agglomération, les administrations locales ont été invitées à élaborer un plan local de développement durable.

La liste suivante comprend des hyperliens vers chacun des documents.

ARRONDISSEMENTS :

- [Anjou – Le plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Ahuntsic-Cartierville – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève – Le Plan local de développement durable 2010-2015](#)
- [Lachine – Plan d'action de Lachine – Le développement durable 2011-2015](#)
- [LaSalle – Le Pacte vert – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Le Plateau-Mont-Royal – Plan stratégique de développement durable 2010-2015](#)
- [Le Sud-Ouest – Plan local de développement durable 2013-2015](#)
- [Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Montréal-Nord – Plan d'action en environnement 2011-2015](#)
- [Outremont – Le plan local de développement durable 2013-2015](#)
- [Pierrefonds-Roxboro – Plan stratégique de développement durable](#)
- [Pierrefonds-Roxboro – Plan stratégique de développement durable \[Bilan\]](#)
- [Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Plan local de développement durable 2013-2015 \(révision 2015\)](#)
- [Saint-Laurent – Le plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Saint-Léonard – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Saint-Léonard – Plan local de développement durable 2011-2015 \[Bilan\]](#)
- [Verdun – Le plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Ville-Marie – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Plan local de développement durable 2011-2015](#)
- [Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – Plan local de développement durable 2011-2015 \[Bilan\]](#)

VILLES LIÉES :

- [Baie-d'Urfé – Plan d'action de développement durable 2010-2015](#)
- [Beaconsfield – Plan de développement durable de la Ville de Beaconsfield 2010-2015](#)
- [Kirkland – Plan local de développement durable 2012-2015](#)
- [Montréal-Est – Plan local de développement durable de la Ville de Montréal-Est 2013-2015](#)
- [Mont-Royal – Plan local de développement durable de la Ville de Mont-Royal 2010-2015](#)
- [Sainte-Anne-de-Bellevue – Vers un avenir durable 2012-2020](#)
- [Westmount – Plan d'action du développement durable](#)

ANNEXE III

AVANCÉES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE EN AGRICULTURE URBAINE

Le 15 novembre 2011, une pétition comptant près de 30 000 signatures a été déposée à la Direction du greffe de la Ville de Montréal pour demander la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Les dispositions sur le droit d'initiative étant respectées (annexe B du Règlement 05-056 sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative), le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une telle consultation. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 17 octobre 2012 et déposé au conseil municipal le 17 décembre 2012.

En mars 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté la résolution CE13 0335 qui :

- mandate la Division du développement durable (aujourd'hui à la Direction générale) pour être l'interlocutrice, à la Ville de Montréal, de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine avec les directions mandatées et des intervenants extérieurs;
- mandate spécifiquement les directions des Grands parcs et du Verdissement, de la Diversité sociale, de l'Espace pour la vie, de l'Urbanisme et du Développement économique, des Communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget pour participer à la mise en œuvre des recommandations selon leurs compétences respectives.

Six priorités ont été établies par la Ville de Montréal pour entreprendre des actions dès 2013. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le dossier décisionnel associé à la résolution CE13 0335 prévoit que le suivi des réalisations en agriculture urbaine soit intégré aux bilans du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, ce qui explique l'ajout de cette annexe.

SUIVI DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE 2013 SUR L'AGRICULTURE URBAINE

PRIORITÉ DE 2013

EN AGRICULTURE URBAINE

ACTIONS RÉALISÉES DE 2013 À 2015

Coordination et concertation

- La Division du développement durable – Direction générale, a été désignée responsable du suivi et de la coordination du dossier de l'agriculture urbaine pour l'administration montréalaise.
- Le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine réunit les différents acteurs de l'agriculture urbaine et conseille l'administration montréalaise :
 - Le comité a tenu huit rencontres de travail ainsi qu'un 5 à 7 de réseautage. Ce comité fait le lien avec les acteurs locaux et prend en compte les travaux liés au Plan de développement du Système alimentaire montréalais (SAM);
 - Le comité s'est fixé pour objectif de favoriser l'accès à la pratique de l'agriculture urbaine sur le domaine privé et le domaine public;
 - Les membres du comité ont été invités à participer à l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020;
 - En 2015, trois priorités ont été établies : l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'apiculture, les serres et la vente directe, ainsi que les arbres fruitiers.

**PRIORITÉ DE 2013
EN AGRICULTURE URBAINE**

ACTIONS RÉALISÉES DE 2013 À 2015

Information et communication

- Une section consacrée à l'agriculture urbaine a été créée sur le site Internet de la Ville de Montréal (<http://ville.montreal.qc.ca/agriculture>).
- Un sondage a été réalisé auprès de la population montréalaise sur la pratique de l'agriculture urbaine.
- Une banque d'images a été créée sur l'agriculture urbaine, libre de droits et disponible sur Flickr (<http://www.flickr.com/photos/115085225@N05>).
- Une fiche d'information sur l'agriculture urbaine a été intégrée à la banque d'information 311 (<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/agriculture-urbaine-%C3%A0-montr%C3%A9al/>).

Planification et réglementation

- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis 2015, comprend un objectif lié à l'agriculture urbaine.
- La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 contient des pistes d'action reliées à l'agriculture urbaine.
- Des travaux ont été entrepris en 2015 pour définir un cadre réglementaire destiné à mieux coordonner le développement de l'apiculture urbaine.
- Certains arrondissements commencent à intégrer l'agriculture urbaine à leur réglementation (Rosemont-La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce).
- Deux arrondissements permettent l'élevage des poules à des fins éducatives (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie).

Mise en valeur de la zone agricole permanente

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été adopté en 2015.
- Des démarches sont en cours pour la création d'une aire protégée au statut de paysage humanisé à l'île Bizard, en arrimage avec le PDZA.
- La remise en culture de terres au parc-agricole du Bois-de-la-Roche a débuté en 2015.

Biodiversité, verdissement, trame verte et bleue

- Le Plan d'action canopée 2012-2021 est en vigueur depuis 2012 et une réflexion concernant l'intégration des arbres fruitiers dans ce plan est en cours.
- En 2015, il y a eu échange d'expertise sur la biodiversité en milieu urbain entre Paris et Montréal, dans le cadre du projet *Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation*, comprenant un volet sur l'agriculture urbaine.

Arrimage avec la démarche de la Conférence régionale des élus (CRÉ) – Aujourd'hui Concertation Montréal

- La Ville de Montréal participe à la mise en œuvre du plan de développement du Système alimentaire montréalais (SAM) et soutient des projets comme *1000 visages, Une agriculture urbaine, L'école d'été sur l'agriculture urbaine et Cultiver Montréal*, événement de promotion de l'agriculture urbaine qui se tient dans les quartiers montréalais.

ANNEXE IV

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Patrice Allard, Service de la diversité sociale et des sports
Seynabou Amy Ka, Bureau des affaires internationales
Michel Bédard, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Éric Blain, Service de l'environnement
Stéphane Brice, Service de la mise en valeur du territoire
Émilie Charbonneau, Service de l'environnement
Nicolas Dedovic, Service de l'environnement
Guy Deschamps, Service de l'environnement
Michel Frenette, Service de la concertation des arrondissements
Pierre Gatineau, Service de l'approvisionnement
Alain Gauvreau, Service du matériel roulant et des ateliers
Nancy Giguère, Service de l'environnement
Normand Girard, Service de la gestion et de la planification immobilière
Rémi Haf, Service de l'eau
Suzanne Laferrière, Service de la mise en valeur du territoire
Marie-Claude Lalonde, Service de la culture
Marc-André Lavigne, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Johanne Lavoie, Service du développement économique
Annie Laurin, Service de la mise en valeur du territoire
Joëlle Roy LeFrançois, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Patrice Leroux, Service de la gestion et de la planification immobilière
Johanne Martin, Service de la gestion et de la planification immobilière
Julie Tellier, Service de la mise en valeur du territoire



ANNEXE V

L'ÉQUIPE

SUPERVISION

Danielle Lussier, chef de division
Division du développement durable

RÉDACTION ET COORDINATION

Monique Côté, conseillère en planification
Division du développement durable

COLLECTE DE DONNÉES

Natacha Beauchesne, conseillère en planification
Monique Côté, conseillère en planification
Catherine Philibert, conseillère en planification
Mélina Planchenault, conseillère en planification
Yann Vergriete, conseiller en planification
Division du développement durable

PRODUCTION GRAPHIQUE

Isabelle Naël, chargée de communication
Service des communications –
Division des communications corporatives

CONCEPTION GRAPHIQUE

Fig. communication graphique

RÉVISION LINGUISTIQUE

Jocelyne Hébert

La Division du développement durable – Direction générale de la
Ville de Montréal remercie tous les collaborateurs
qui ont permis la publication de ce bilan.

ISBN 978-2-7647-1437-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-7647-1438-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Imprimé au Canada

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

